



TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE SAINTE-EMMÉLIE DE LECLERCVILLE,
1009 RUE DE L'ÉGLISE, LECLERCVILLE, QUÉBEC, G0S 2K0

ÉTUDE D'AVANT-PROJET
Octobre 2024

MARIE-JOSÉE **DESCHÊNES**
architecte

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Cette étude de faisabilité a été réalisée par les firmes Marie-Josée Deschênes, architecte inc., et Groupe GID pour la Municipalité de Leclercville.

La firme Marie-Josée Deschênes, architecte inc. est spécialisée en préservation, restauration, réutilisation et mise en valeur de bâtiments patrimoniaux ainsi qu'en caractérisation des paysages patrimoniaux québécois.

Pour de plus amples renseignements sur la firme, consulter le site Internet www.mjdarchitecte.com.

Groupe GID accompagne ses clients dans l'élaboration de projets culturels, et de développement social, communautaire ou économique. Passer de la réflexion à l'action : voilà notre mission.

Pour de plus amples renseignements sur la firme, consulter le site Internet <https://www.groupegid.com/>

<i>CHARGÉE DE PROJET</i>	Marie-Josée Deschênes, M. Sc. Arch., architecte
<i>RECHERCHES, RÉDACTION ET INFOGRAPHIE</i>	Rosalie Mercier-Méthé, Groupe GID Stéphanie Talbot, B. Arch., chargée de projet en architecture, Marie-Josée Deschênes, architecte Judith Landry, M. Urb., consultante en urbanisme, Marie-Josée Deschênes, architecte
<i>GRAPHISME</i>	Elizabeth Samson, B Sc. Arch., stagiaire en architecture, Marie-Josée Deschênes, architecte
<i>CARTOGRAPHIE</i>	Judith Landry, M. Urb., consultante en urbanisme, Marie-Josée Deschênes, architecte
<i>PHOTOGRAPHIE</i>	Stéphanie Talbot, B. Arch., chargée de projet en architecture, Marie-Josée Deschênes, architecte

Nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Advenant l'utilisation pour fins de publication du contenu de ce rapport, la mention « © Marie-Josée Deschênes architecte, inc. » doit accompagner chaque extrait et illustration. Pour les extraits et illustrations identifiés comme provenant d'autres sources, des démarches auprès de ces sources doivent être faites pour obtenir l'autorisation de publication.

Sources pour toutes les cartes : MRC de Lotbinière, Municipalité de Leclercville, gouvernement du Québec, ESRI.

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN SITUATION	4
2. MUNICIPALITÉ DE LECLERVILLE	5
2.1 Contexte géographique et historique	5
2.2 Contexte municipal et démographique	8
2.3 Contexte culturel et touristique	12
2.4 Emplacement et localisation de l'église	15
2.5 État du bâtiment	17
3. PROBLÉMATIQUE	21
3.1 Enjeux	21
3.2 Diagnostics et opportunités	22
4. MANDAT ET MÉTHODOLOGIE	23
4.1 Historique du projet	23
4.2 Objectifs du mandat	25
4.3 Effets structurants de développement durable	25
5. SCÉNARIOS D'UTILISATION DE L'ÉGLISE	26
Description du projet	26
Scénario 1.	26
Scénario 2.	28
Scénario 3.	30
Scénario 4.	32
Scénario 5.	34
6. SCÉNARIO RETENU	35
6.1 Programmation architecturale	35
6.2 Implantation et urbanisme	37
6.3 Plans conceptuels	39
6.4 Étude de conformité	43
7. PLAN DE MISE EN ŒUVRE	44
7.1 Clientèle et gestion du lieu	44
7.2 Budget et financement	44
8. CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXES	47
1. Résultats de la consultation publique	
2. Règlement de citation de l'église	
3. Audit technique réalisé par Jean Dallaire et associés, architecte inc.	
4. Document d'évaluation des superficies réalisé par le Réseau BIBLIO	
5. Carte immobilisation Leclercville	
6. Carte projet escalier et belvédère	
7. Plans conceptuels	
8. Étude de conformité	
9. Budget de projet	

1. MISE EN SITUATION

La Municipalité de Leclercville sollicite l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'accompagner dans son projet de requalification de l'église Sainte-Emmélie de Leclercville. Par le volet 2 de son programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, l'objectif est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales. La loi sur la laïcité de l'État devra être prise en compte dans l'application du présent programme.

L'étape est cruciale pour le développement de la municipalité. Grâce à cette subvention, l'organisme disposera des ressources nécessaires pour mener

une analyse approfondie en évaluant notamment les aspects financiers, techniques et sociaux du projet. La phase de faisabilité technique et budgétaire du projet de transformation de l'église vise à s'assurer de son réalisme tout en maximisant les retombées économiques, culturelles et sociales du projet. Le projet de l'église Sainte-Emmélie cadre parfaitement dans cette approche du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

La municipalité est consciente que cette étude de faisabilité est une étape importante pour la réalisation du projet et nécessite des documents de qualité. Elle a donc eu recours aux services professionnels de la firme spécialisée en patrimoine bâti, Marie-Josée Deschênes, architecte inc. et à l'expertise de Groupe GID.



Figure 1 : Église Sainte-Emmélie de Leclercville

2. MUNICIPALITÉ DE LECLERVILLE

2.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE

La Municipalité de Leclerville s'inscrit dans la MRC de Lotbinière et est implantée en bordure de la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Elle se situe à environ 70 kilomètres des villes de Québec, Lévis et Trois-Rivières, de même qu'à une centaine de kilomètres de Drummondville. Au sein de la MRC, Leclerville se trouve à un peu moins de 50 kilomètres de Saint-Apollinaire, la municipalité la plus densément peuplée de la MRC. La municipalité est traversée par la rivière du Chêne, un affluent de la rive sud du fleuve.

CONTEXTE HISTORIQUE

La seigneurie de Lotbinière a été concédée en 1672 à René-Louis Chartier de Lotbinière. La concession est élargie en 1685, englobant dorénavant le futur territoire de Leclerville. Les terres de la municipalité seront occupées vers 1720. À l'aube du 19^e siècle, de nouvelles terres sont concédées sur ce qui deviendra le rang du Portage. Le moulin du Portage est érigé par le seigneur pour desservir les cultivateurs établis dans ce nouveau secteur.

C'est sous la seigneuresse Julie-Christine Chartier de Lotbinière et de son époux Pierre-Gustave Joly que le développement s'accélère. La mise en place du moulin à scie près de l'embouchure de la rivière en 1834 stimule le peuplement de la localité. Une fabrique de briques s'installe par la suite en 1857. Un glissement de terrain en 1917 mettra fin aux activités de la briqueterie. L'année suivante, un deuxième moulin à scie est mis en place par le descendant des seigneurs : Alain Joly de Lotbinière. La fermeture de la scierie dans les années 1930 entraînera le déclin de la population de la municipalité.

Par la suite, c'est le secteur agricole qui se développe. Le Cercle des Fermières est fondé en 1934. Vers 1940, la première Caisse populaire est créée, de même que deux syndicats de beurrerie. L'ancienne forêt seigneuriale fait dorénavant partie des terres publiques à compter de 1967. Par la suite, le secteur agricole poursuit son développement. Plusieurs fermes familiales sont toujours en exploitation.

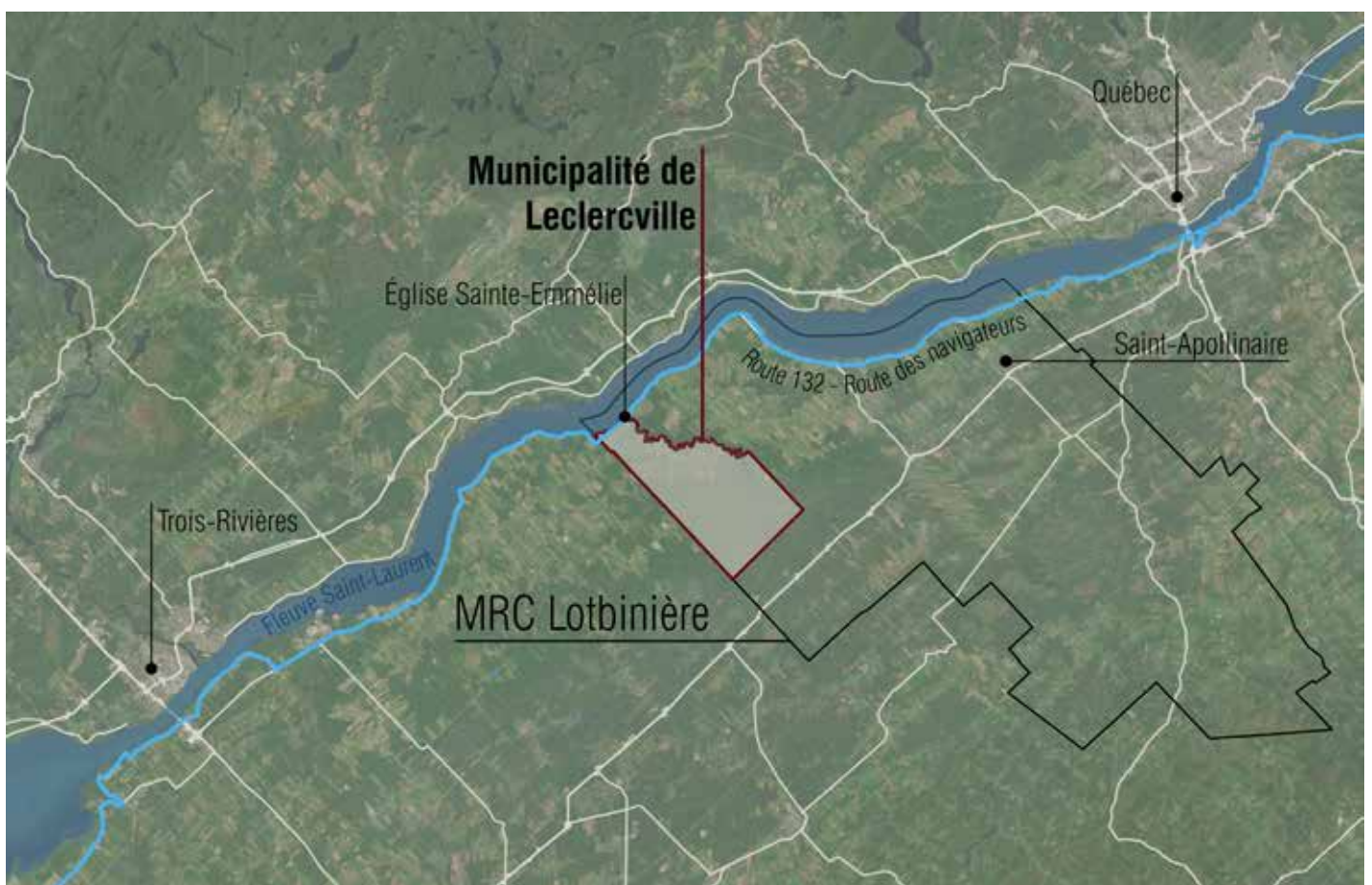


Figure 2 : Localisation de Leclerville et des municipalités avoisinantes.

SOURCE : MRC de Lotbinière, Municipalité de Leclerville, Gouvernement du Québec, ESRI.

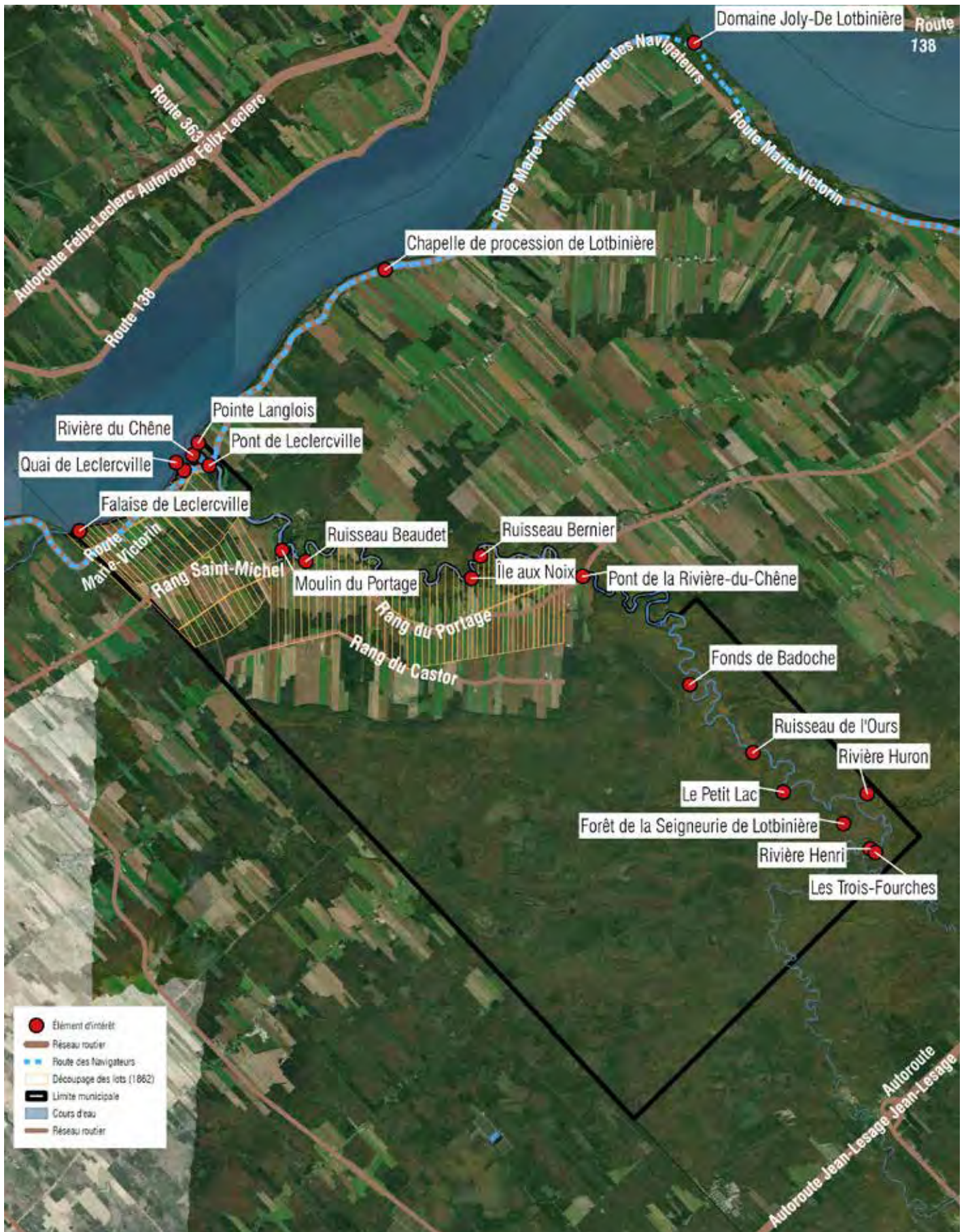


Figure 3 : Contexte historique et géographique, Leclercville.

SOURCE : MRC de Lotbinière, Municipalité de Leclercville, Gouvernement du Québec, ESRI.



Figure 4 : Vue sur le fleuve Saint-Laurent.



Figure 5 : Plaque souvenir du 125e anniversaire de Sainte-Emmélie de Leclercville.

2.2 CONTEXTE MUNICIPAL ET DÉMOGRAPHIQUE

Leclercville compte actuellement 491 citoyens. Selon le recensement de 2021, l'âge moyen de la population est d'environ 47 ans. 18,2 % de la population a de 0 à 14 ans, 51,5 % entre 15 et 64 ans, 28,3 % entre 65 et 84 ans et 1 % plus de 85 ans. La taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes.

La municipalité gère plusieurs infrastructures :

- Le presbytère a été acquis récemment par la municipalité. Plusieurs projets communautaires y sont envisagés, comme les locaux du Cercle des Fermières, récemment déménagés, ainsi que la bibliothèque. Les activités culturelles (expositions historiques) sont maintenues.
- Le Centre communautaire, situé au 8055, route Marie-Victorin, abrite deux salles communautaires pouvant être louées pour des réceptions. La grande salle peut accueillir 178 personnes, tandis que la petite salle, localisée au sous-sol, peut contenir 45 personnes. Une cuisine, qui a été rénovée, est disponible pour ces événements. Les jeunes de l'école y pratiquent le Basket-Ball.

Les activités du Cercle des Fermières, du Club de l'Âge d'or et de la cuisine communautaire pour l'aide alimentaire y sont actuellement tenues. Auparavant, le Centre communautaire a abrité la bibliothèque municipale.

Le bâtiment du Centre communautaire possède plusieurs lacunes importantes. On rapporte des infiltrations d'eau et un problème de drainage. Des travaux de restauration sont requis pour la toiture, les fenêtres et le revêtement extérieur.

L'infrastructure est vieillissante et la municipalité se questionne sur son avenir. Le sentiment d'appartenance pour ce bâtiment est modéré dans la population. La réalisation d'un audit technique est recommandée par l'architecte pour ce bâtiment.

- Le chalet des Loisirs, situé au 944 Saint-Jean-Baptiste et attenant aux terrains sportifs, est offert à la location. Il peut accueillir 73 personnes.
- Le Camping du parc de l'Île de Leclercville est un site municipal de plus de 50 emplacements situés en bordure du fleuve et à l'embouchure de la

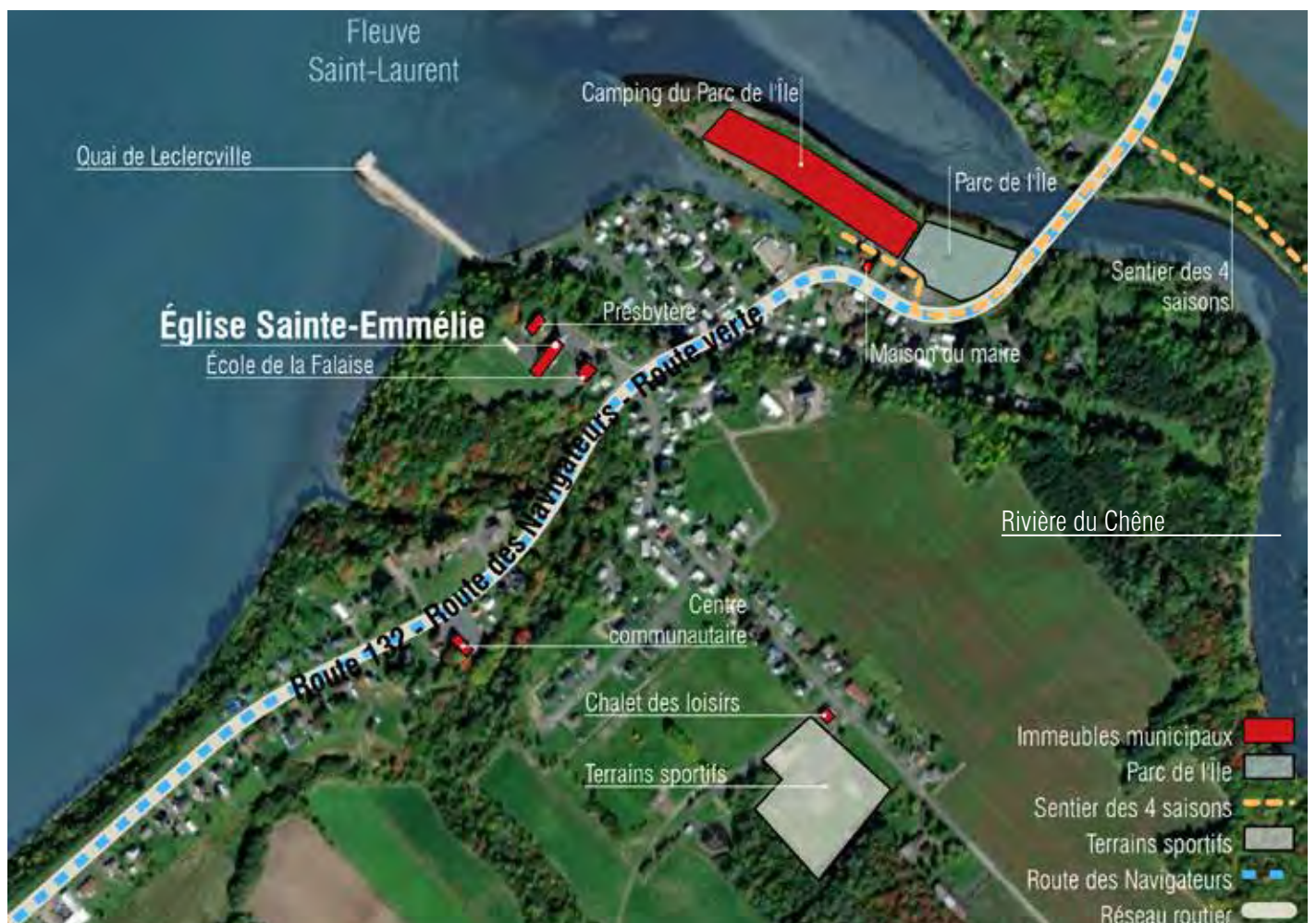


Figure 6 : Contexte municipal et démographique, Leclercville.

SOURCE : MRC de Lotbinière, Municipalité de Leclercville, gouvernement du Québec, ESRI.

rivière du Chêne. Le site dispose d'un quai flottant pour les embarcations et de jeux pour les enfants et offre des points de vue remarquables. Des panneaux d'interprétation sont reliés à une balade découverte nommée «Suivez l'étoile». Cette carte interactive virtuelle propose de l'information sur l'histoire maritime de la localité. Un restaurant est localisé à proximité du site et sa gestion est assurée par son propriétaire. Ce restaurant est le seul de Leclercville.

- Les bureaux municipaux sont localisés au 8013 rue Marie-Victorin, dans l'ancien bâtiment de la Caisse populaire Desjardins de Leclercville.
- Le quai de Leclercville offre une rampe de mise à l'eau pour les petites embarcations à moteur de même que pour les kayaks et canots. La mise à l'eau est gratuite.
- La municipalité a acquis dernièrement la Maison du maire, située au 8006 route Marie-Victorin, à proximité des bureaux municipaux. L'objectif de cette acquisition est l'instauration d'un service de proximité, comme un dépanneur. Un OBNL distinct est créé pour la gestion des activités.

Sur le territoire de la municipalité se trouve l'école primaire de la Falaise, qui compte trois classes de deuxième et troisième cycles du primaire (de la 3e à la 6e année). Comme l'école se situe dans un ancien couvent, elle ne possède pas de gymnase à même son bâtiment. Les enfants se déplacent donc dans le Centre communautaire de Leclercville. L'école est située à quelques pas de l'église de Sainte-Emmélie et utilise le terrain du site pour les jeux extérieurs.

La CDECL est l'organisme communautaire qui était responsable du presbytère et des expositions historiques. Durant la saison touristique, le presbytère génère un afflux touristique accueillant entre 400 et 600 visiteurs par saison. L'organisme, qui existe depuis 2012, est constitué de bénévoles. Un nouvel organisme et un comité sont créés en 2024 afin d'assurer la gestion des activités. La réalisation d'un audit technique est recommandée par l'architecte pour ce bâtiment.



Figure 7 : Camping et parc de l'Île de Leclercville.



Figure 8 : Centre communautaire de Leclercville. SOURCE : GoogleMaps



Figure 9 : Les bureaux municipaux, dans l'ancien bâtiment de la Caisse populaire Desjardins de Leclercville. SOURCE : GoogleMaps

POLITIQUE FAMILIALE ET PLAN D'ACTION

Récemment, la Municipalité de Leclercville a mis à jour sa politique familiale afin d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés. Dans cette politique, la municipalité reconnaît, entre autres, l'importance de soutenir la qualité de vie de tous, de permettre à sa population de demeurer active sur le plan social, physique et intellectuel, de renforcer les environnements favorables à la qualité de vie et aux relations intergénérationnelles et d'agir en fonction du développement durable. Les objectifs suivants guideront la municipalité dans ses actions de 2022 à 2028 :

- Améliorer la qualité de vie de la famille, des jeunes aux aînés ;
- Faciliter l'accès aux services municipaux, communautaires et de santé ;
- Assurer l'attraction et la rétention des familles, des jeunes et des aînés ;
- Soutenir l'arrivée et l'intégration des personnes issues de l'immigration.

La municipalité cible différents types d'actions possibles pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens.



Figure 10 : La Maison du maire, située au 8006 route Marie-Victorin. SOURCE : GoogleMaps.



Figure 11 : Route Marie-Victorin en allant vers le nord-est.

Voici quelques éléments qui pourraient avoir une incidence quant à une possible requalification de l'église Sainte-Emmélie.

OBJECTIFS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE

Pour les jeunes, la municipalité souhaite la mise en valeur des activités culturelles. Pour les familles, elle est à la recherche d'une offre de service de garde de proximité, car les places existantes ne suffisent pas à la demande. Pour les aînés, la municipalité souhaiterait pouvoir maintenir la population vieillissante plus longtemps au sein de la communauté, soit en facilitant la mise en place d'une nouvelle offre d'hébergement en encourageant l'adaptation des demeures des résidents.

Pour l'ensemble de la population, la municipalité souhaite offrir des lieux de rencontres intergénérationnels autour d'activités comme le jardinage. Pour cela, elle pense mettre en place des jardins communautaires. Leclercville voudrait aussi offrir des activités culturelles mensuelles réunissant familles et aînés.

CONSULTATIONS SUR L'AVENIR DES BÂTIMENTS DE LECLERCVILLE

La municipalité a récemment consulté ses citoyens par rapport à l'avenir de l'église, près de 100 personnes se sont prononcées. Il en ressort que 63 % de ceux qui ont répondu au sondage voudraient que l'église trouve un autre usage : culturel, sportif, touristique, communautaire, espaces locatifs, etc. Enfin, 7 % des gens consultés désirent garder l'espace pour une vocation religieuse sans toutefois exclure que l'espace puisse avoir d'autres usages.

L'élément important à soulever de ce sondage est que la population souhaite conserver l'église. Elle craint cependant l'endettement collectif, qui est un enjeu du dossier. En ce qui a trait au presbytère, la population souhaite globalement qu'il demeure un endroit public et communautaire. Ce bâtiment est bien entretenu.

Voir l'annexe 1 pour consulter les résultats de la consultation publique.

2.3 CONTEXTE CULTUREL ET TOURISTIQUE

Leclercville bénéficie d'une bonne offre culturelle au sein de la municipalité et dans les municipalités avoisinantes. Les citoyens n'ont toutefois pas accès à une bibliothèque dans leur communauté. D'ailleurs, la municipalité souhaite avoir accès plus facilement à la bibliothèque de Lotbinière.

D'autres municipalités de la MRC sont aussi en processus de requalification de leur lieu de culte. Ces projets auront un impact sur l'offre culturelle de la MRC.

Située sur la route Marie-Victorin (132), la municipalité se situe par le fait même sur la Route des Navigateurs, la plus longue route touristique de la province. Cette dernière s'étend en bordure du fleuve Saint-Laurent, du Centre-du-Québec jusqu'en Gaspésie. Elle offre des escales historiques, culturelles et sportives, liées à la thématique maritime. Toutefois, peu de ses attraits sont mis en évidence sur le site de la Route des Navigateurs. La Route verte, destinée aux cyclistes, traverse la municipalité. Elle parcourt également la route 132.

La Municipalité de Leclercville fait désormais partie des fiers partenaires de la Route bleue, qui consiste en divers parcours nautiques un peu partout au Québec. Le quai de Leclercville et le parc de l'Île disposent d'une rampe pour la mise à l'eau, permettant la découverte de la beauté du paysage maritime de Leclercville. Ces sites offrent des services de proximité et des aires de repos pour les usagers.

INSTITUTIONS TOURISTIQUES ET CULTURELLES DES ENVIRONS

Sentier 4 saisons de la rivière du Chêne (municipalités de Leclercville et Lotbinière)

- 4,2 km de sentier le long de la rivière de la 132 au Moulin du Portage.

Camping et parc de l'Île de Leclercville (Municipalité de Leclercville)

- Mise à l'eau pour petites embarcations ;
- Structures d'interprétation ;
- Modules de jeux pour enfants ;
- Possibilité d'y pratiquer des activités nautiques légères ;
- Fait la promotion des autres activités de Leclercville comme celles au Presbytère.

Presbytère de Leclercville (Municipalité de Leclercville)

- Récemment acquis par la municipalité, la gestion des activités est assurée par un organisme communautaire nouvellement constitué et composé de bénévoles ;
- Les locaux du Cercle des Fermières de Leclercville ont déménagé dans le presbytère récemment en 2024 ;
- Exposition estivale sur les thèmes historiques : seigneurie, formation de Leclercville, familles souches, présence des Filles du Roy, etc. ;



Figure 12 : École primaire de La Falaise.



Figure 13 : Quai flottant de Leclercville.

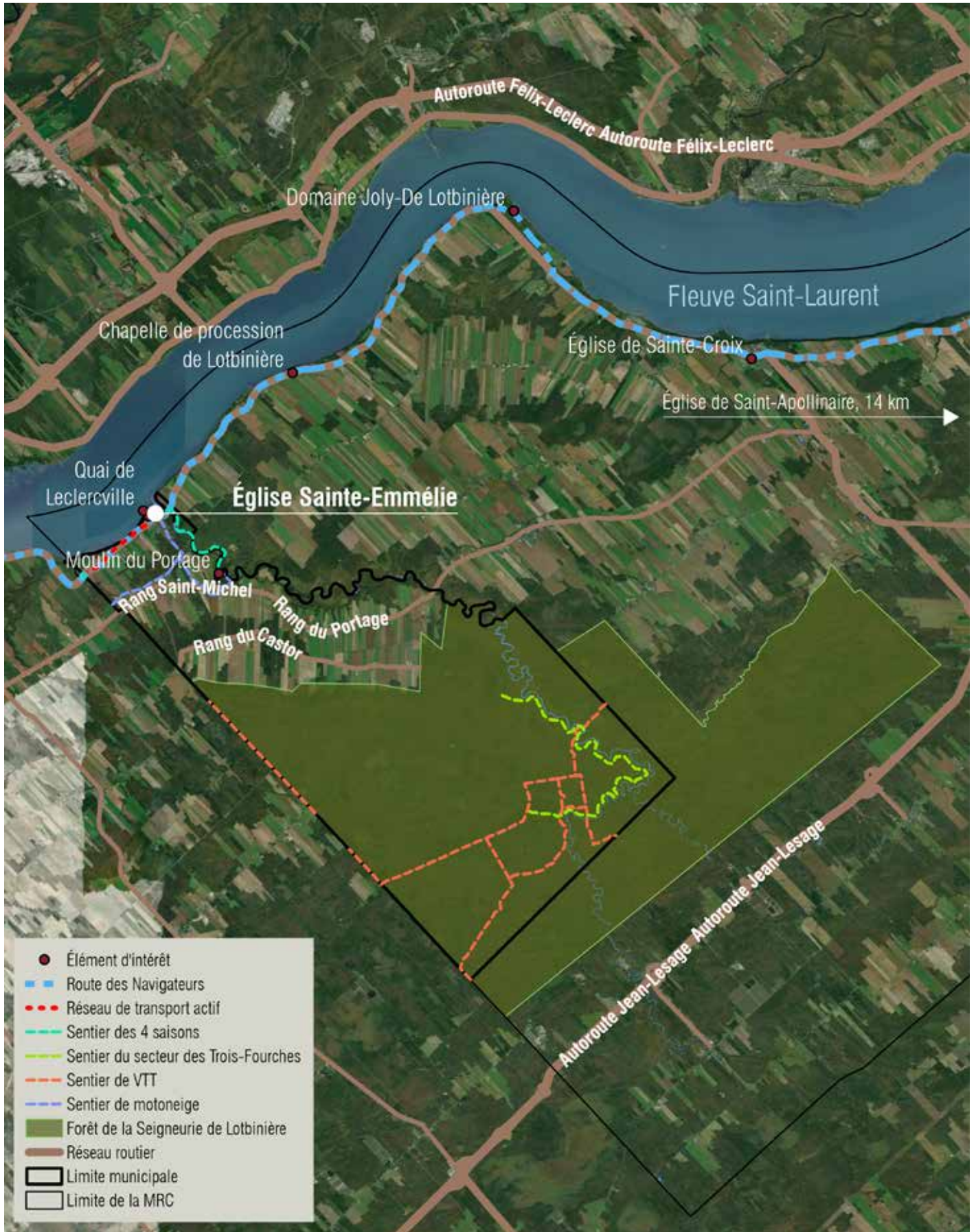


Figure 14 : Contexte touristique et culturel, Leclercville.

SOURCE : MRC de Lotbinière, Municipalité de Leclercville, Gouvernement du Québec, ESRI.

- Spectacles de musique ;
- Ateliers artistiques et de yoga ;
- Groupe de transmission du patrimoine artisanal, culturel et de savoir-faire des aînés aux autres générations ;
- Organisation d'ateliers d'artisanat ;
- Tenue des activités dans le Centre communautaire de Leclercville.

Moulin du Portage (Municipalité de Lotbinière)

- Programmation de juin à octobre ;
- Salle avec une capacité d'environ 170 personnes;
- Distributeur de spectacle affilié au ROSEQ ;
- Présentation de spectacles variés et de films, départ pour sentiers pédestres.

INSTITUTIONS TOURISTIQUES ET CULTURELLES DES ENVIRONS (SUITE)

Chapelle de procession de Saint-Louis (Municipalité de Lotbinière)

- Programmation de juin à septembre ;
- Présentation d'expositions et activités culturelles (concerts, thé à l'anglaise).

Domaine Joly de Lotbinière (Municipalité de Sainte-Croix de Lotbinière)

- Site patrimonial extérieur ouvert de mai à octobre ;
- Présentation de concerts en plein air ;
- Locations pour mariages et fêtes familiales durant la saison estivale.

Salle — La Chapelle (Municipalité de Laurier-Station)

- Salle locative de 160 personnes dans la salle du haut et 100 personnes dans la salle du bas.

Moulin Michel (Municipalité de Gentilly)

- Immeuble patrimonial classé ;
- Ouverture à l'année.
- Visites guidées du bâtiment et de la meunerie ;
- Salle de spectacles, salle de réception, musée, marché de Noël ;
- Café et restaurant ;
- Sentier de 1,2 km.

PROJET EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Requalification de l'église Saint-Apollinaire

- Soutien financier du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) de 3,4 M\$ obtenu ;
- Aménagement d'une nouvelle bibliothèque pour la municipalité ;
- Salle multifonctionnelle pouvant accueillir spectacles et expositions avec une capacité de 300 à 500 personnes ;
- Possibilité de mettre en place un espace commercial dans la sacristie.

Requalification de l'église Sainte-Croix

- Volet 1 du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) complété dans le processus de requalification ;
- Projet de salle multifonctionnelle, de spectacles et de réception (environ 500 places).



Figure 15 : Presbytère de Leclercville

2.4 EMLACEMENT ET LOCALISATION DE L'ÉGLISE

En 1863, la paroisse et la municipalité de Sainte-Emmélie voient le jour. L'église est positionnée sur un terrain donné par Pierre-Navégius Leclerc. Elle est construite selon les plans de l'architecte et sculpteur Zéphirin Perrault dans un style néogothique. Henri-Gustave Joly de Lotbinière prend part financièrement à la mise en place du lieu de culte, réclamé par la communauté, et du cimetière attenant. Le presbytère est construit en 1870. Une dépendance (grange) complète cet ensemble paroissial. Elle a été ajoutée pour abriter les voitures des paroissiens lors des célébrations.

L'église possède une hiérarchisation régionale exceptionnelle (B) et elle bénéficie d'une citation comme immeuble patrimonial par la municipalité.

Voir l'annexe 2 pour consulter le document de citation de l'église Sainte-Emmélie par la Municipalité de Leclercville.

Son plan est en forme de croix latine. Sa façade et sa toiture sont couvertes de tôles, tandis que les murs extérieurs sont enveloppés de briques rouges. Sa nef est constituée de trois vaisseaux. Deux tribunes surplombent l'arrière, alors qu'une tribune coiffe les vaisseaux latéraux de la nef. Les vitraux proviennent de Luxfer Prism Co Ltd basée à Toronto et l'orgue date de 1910 et est de marque Karn-Morris. Le fauteuil du célébrant est un don de Joseph-Napoléon Francoeur, ancien député. Il s'agit de son fauteuil alors qu'il était



Figure 16 : Élévation latérale sud-est, vue depuis le cimetière, sacristie, chœur, transept et nef.



Figure 17 : Vue trois-quarts nord depuis le stationnement.



Figure 18 : Plan d'implantation

2.5 ÉTAT DU BÂTIMENT

Le présent résumé a été produit à partir du carnet de santé, lequel a été réalisé à la demande de la Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne, représentée par monsieur Martin Briand, marguillier. Le but de ce carnet de santé était d'identifier l'état général de l'enveloppe et des aménagements intérieurs de l'église Sainte-Emmélie. L'église a été inspectée visuellement le 30 octobre 2018 par l'architecte Jean Dallaire. Les descriptions de l'église et de son contenu sont inscrites dans le document «Carnet de santé» présent en annexe et faisant partie intégrante du présent rapport d'expertise.

La suivante section retrace donc les différents éléments du rapport, une description sommaire incluant les observations ainsi que les recommandations suggérées par l'équipe de Jean Dallaire.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Observations : Cette église est entourée d'un stationnement sur deux côtés et du cimetière sur les deux autres côtés. En façade, on retrouve un parvis à deux marches entièrement en béton. Les aménagements sont dans un état acceptable, quoique les abords du site, côté «nord», gardent l'eau près des murs et permettent des infiltrations.



Figure 19 : Élévation latérale nord-ouest de la tour du clocher

- Recommandations : Réaliser des correctifs aux zones asphaltées et gazonnées afin d'éloigner l'eau des murs de l'église.

TOITURES

- Observations : Les revêtements de tôle à baguette sont généralement en bon état. Des travaux de remplacement et de réfection des toitures ont été exécutés notamment au transept «nord», à la partie sacristie et/ou chœur de l'église. La toiture d'origine à pente unique d'une portion de la sacristie est en piteux état et les ouvrages de tôles qui forment les solinages à la jonction des murs de maçonnerie de la sacristie et de la nouvelle entrée sont endommagés et sont à risque d'entraîner des infiltrations d'eau à court terme.
- Recommandations : Refaire rapidement les ouvrages entourant la cheminée afin d'enrayer la détérioration du mur de maçonnerie jouxtant la cheminée. Refaire également la toiture à pente unique de la sacristie et les solins endommagés.

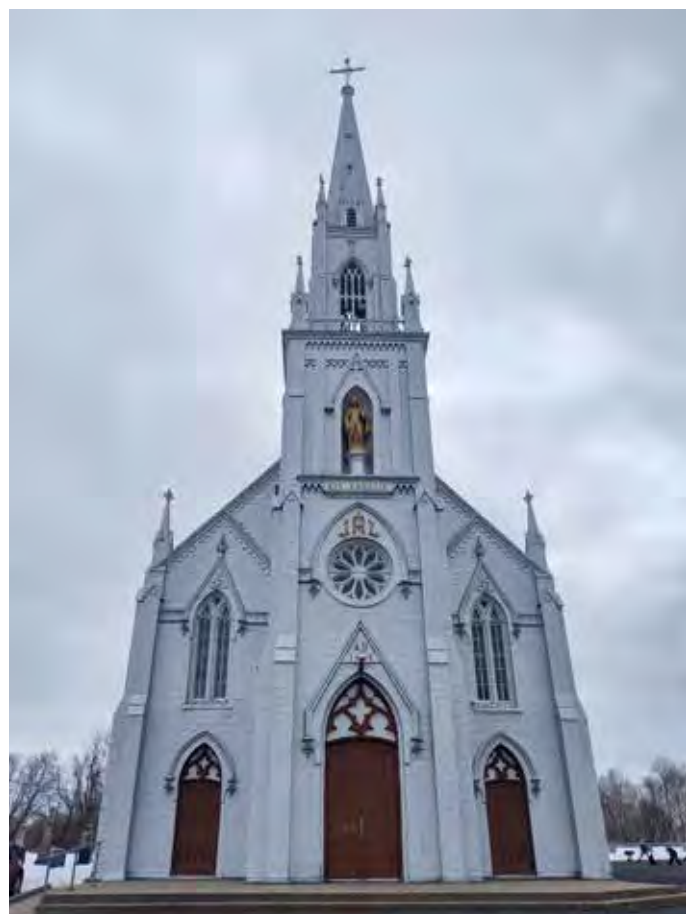


Figure 20 : Façade avant nord-est.

ENTRETOIT ET CLOCHER

- Observations : La ventilation de l'entretoit a été améliorée, mais du travail reste à faire pour mieux ventiler les transepts. Il subsiste des infiltrations du côté du transept «nord». Sur certaines portions de la voûte, il manque de la laine en matelas. Le clocher est en assez bon état, mais des éléments ornementaux sont partiellement endommagés.
- Recommandations : Bonifier l'isolation et améliorer la ventilation des transepts. Remplacer les échelles d'accès au plancher des cloches et réaliser une inspection par nacelle du clocher pour détailler l'état des ouvrages ornementaux.



Figure 21 : Les fenêtres de l'église Sainte-Emmélie de Leclercville sont de style gothique avec des arcs ogivaux et des vitraux clairs divisés par des meneaux blancs.



Figure 22 : Ce maître-autel est richement décoré avec des statues de saints et des ornements dorés, typiques du style néogothique. La structure comprend plusieurs niches avec des statues et un retable élaboré, accentué par des motifs dorés et des détails sculpturaux.



Figure 23 : L'intérieur de l'église Sainte-Emmélie de Leclercville est un exemple magnifique du style néogothique, caractérisé par ses voûtes en ogive et ses arches élégantes.



Figure 24 : Les collatéraux de l'église Sainte-Emmélie de Leclercville sont constitués de deux nefs latérales ornées de vitraux colorés.

MURS EXTÉRIEURS

- Observations : La maçonnerie de briques au bas des murs et celle de la cheminée sont endommagées et vulnérables aux infiltrations d'eau. Les joints de maçonnerie des murs de fondation sont partiellement évidés. De nombreuses briques ont leur surface éclatée.
- Recommandations : Modifier la pente du terrain aux abords des murs extérieurs et créer une bande gravelée pour assurer un drainage des eaux. Vérifier et modifier les solinages au périmètre de la cheminée. Réparer et remplacer la maçonnerie de la brique.

PORTES ET FENÊTRES

- Observations : Les portes sont en assez bon état, quoique certaines pièces commencent à montrer des signes de détérioration. Les fenêtres en bois présentent un état général moyen avec plusieurs cadres et tablettes montrant des signes de pourriture.
- Recommandations : Réparer les portes et revoir les seuils et coupe-froid. Réparer et/ou remplacer les contre-fenêtres, gratter et repeindre les fenêtres.

PARVIS ET ACCÈS LATÉRAUX

- Observations : Le parvis principal en béton est en bon état, mais l'eau reste en surface du côté «sud» près des murs de l'église. Les autres accès au bâtiment sont en bon état général.

- Recommandations : Vérifier et enlever l'accumulation d'eau près des murs en façade. Remplacer tous les coupe-froid des autres accès.

FINIS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

- Observations : Les aménagements intérieurs sont en bon état, mais certaines infiltrations d'eau ont endommagé localement le mur de plâtre à la jonction du transept «nord» et sur le mur «est» du transept «sud».
- Recommandations : Réparer le mur de plâtre endommagé une fois que la maçonnerie et la cheminée auront été restaurées. Gratter et repeindre le mur de plâtre au jubé du côté «est» du transept «sud».

EXIGENCES RELATIVES À LA SALUBRITÉ/SÉCURITÉ

- Observations : L'accès au sous-sol via une trappe est relativement abrupt et manque de main-courante. Le sous-sol sous la sacristie est mal éclairé et présente des traces de moisissure.
- Recommandations : Construire des marches et installer une main-courante pour les accès au sous-sol. Créer une bonne ventilation du vide sanitaire et enlever les sols contaminés par des moisissures.

CONCLUSION

Suite aux observations, analyses et recommandations de Jean Dallaire et son équipe, il a été constaté que cette église est en bon état, mais qu'une intervention à court et à moyen terme est requise pour protéger l'intégrité de l'enveloppe. Les ouvrages de maçonnerie se détériorent à certains niveaux et laissent infiltrer l'eau, ce qui nécessite une intervention rapide. Bien que

les responsables de la fabrique prennent soin de cette église, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour maintenir cet état et éviter des réparations plus coûteuses à l'avenir.

Voir l'annexe 3 pour consulter l'audit technique réalisé par Jean Dallaire et associés, architecte inc.



Figure 25 : Portail d'entrée secondaire de style gothique, avec un arc en ogive.



Figure 26 : Élévation latérale nord-ouest, chemin couvert, chœur et sacristie.



Figure 27 : La tour du clocher de l'église Sainte-Emmélie de Leclercville.

3. PROBLÉMATIQUE

3.1 ENJEUX

MUNICIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> Budget annuel de la municipalité : 1,9 million (2022) ; Situation économique difficile en raison de travaux d'aqueducs majeurs récents (taxes municipales élevées) ; Réticence à l'acquisition de l'église en raison des coûts de projet élevés.
FABRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Situation économique précaire, elle ne pourra maintenir l'église longtemps dans ses actifs.
BÂTIMENT	<ul style="list-style-type: none"> Carnet de santé datant de 2019. Des contingences doivent être ajoutées dans le budget global du projet de manière à actualiser les coûts ; L'abandon de l'église pourrait causer du mécontentement chez les citoyens, qui sont en faveur de lui trouver de nouveaux usages. L'abandon de l'église peut occasionner un enjeu de sécurité (bris au bâtiment non entretenu, squattage, manque d'éclairage, dévitalisation) ; La démolition du bâtiment serait aussi très coûteuse ; La loi sur la laïcité pose certaines restrictions liées au financement du CPRQ. Aucun endroit ne peut être dédié exclusivement au culte et les signes religieux doivent être réduits.
COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> 25 % des répondants à la consultation souhaitent que l'église soit vendue ou détruite, et que la municipalité n'ait pas à s'en préoccuper.
GÉRANCE DU LIEU ET CULTURE QUALIFIÉ	<ul style="list-style-type: none"> Options envisagées : OBNL, coop, privé, économie sociale, avec la participation de la municipalité ; Risques : pérennité de l'organisme qui prendra en charge la gestion de lieu.
TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> Leclercville est peu connu et fréquenté par les touristes. Le potentiel de développement est considérable.
GÉOGRAPHIE	<ul style="list-style-type: none"> Outre les routes, les secteurs d'intérêt touristique sont actuellement peu reliés entre eux (église, quai, camping et parc de l'île de Leclercville). La municipalité songe à la création d'un sentier piétonnier menant du presbytère au fleuve, à proximité du camping. Opportunité d'un parcours de plein air : visite des sites touristiques dans le cadre de la pratique d'une activité de plein air, comme le cyclisme, la randonnée ou le kayak.

3.2 DIAGNOSTICS ET OPPORTUNITÉS

IMMOBILISATION DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité possède plusieurs infrastructures (bureaux municipaux, Centre communautaire, Maison du maire, camping, chalet des loisirs et presbytère). Le Centre communautaire nécessitera des travaux importants dans les prochaines années. La municipalité doit donc se questionner sur la destination de ses futurs investissements pour ses immobilisations. Il est envisageable de transposer les activités et les besoins du Centre communautaire dans l'église si ce bâtiment s'avère désuet. Les coûts d'entretien du centre communautaire devront aussi être analysés (électricité, chauffage, réparation, etc.) ;

Il serait possible de se départir du centre communautaire et ainsi bénéficier d'un montant pour la transformation et le transfert des activités du bâtiment vers l'église ;

Dans le même ordre d'idée, une réflexion peut être entamée sur la possibilité de se départir de quelques actifs immobiliers de la municipalité, comme les bureaux municipaux, situés dans l'ancienne Caisse populaire, ou la Maison du maire, récemment acquise pour l'instauration d'un service de proximité (dépanneur). Récemment, en 2024, l'organisme pour la gestion de ce bâtiment est créé et les sources de financement sont confirmées. L'option de se départir de ce bâtiment est donc peu envisageable. Cependant, certains autres de ces actifs peuvent potentiellement être libérés et vendus, de manière à financer le projet de transformation et à transférer les usages dans l'église de Leclercville ;

Le presbytère doit être envisagé dans l'étude des scénarios, car les deux bâtiments forment un ensemble complémentaire ;

Il a été convenu que plusieurs scénarios seront envisagés dans l'étude d'avant-projet afin d'aider la municipalité à faire ses choix. Les avantages et inconvénients des divers scénarios sont présentés dans l'étude.

FUTURS USAGERS DE L'ÉGLISE

Plusieurs usages, variant au gré des saisons, devraient être envisagés dans l'église afin d'être en adéquation avec les besoins de la municipalité et de la saison touristique. Cela permettra de varier les sources de revenus et de financement possibles ;

L'école ne dispose d'aucun gymnase et se sert des installations du centre communautaire pour répondre en partie à ce besoin. Dans une optique où la municipalité souhaite se départir de certains bâtiments, les bureaux municipaux et le transfert, partiel ou total, des activités du Centre communautaire dans l'église peuvent être envisagés.

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉGLISE

Le positionnement de l'église au cœur de la localité est optimal. La perte de l'église (démolition) ou son abandon potentiel présente un risque pour la vitalisation du lieu. De plus, sa démolition implique des coûts importants liés à la présence de plomb et d'amiante dans les matériaux, de même qu'au transport des composantes démolies ;

On dénote un lien de proximité avec l'école, le presbytère, le quai, le fleuve St-Laurent et les activités de plein air et nautique. Le lieu dispose d'un potentiel de développement communautaire et récréatif significatif.

4. MANDAT ET MÉTHODOLOGIE

4.1 HISTORIQUE DU PROJET

Les objectifs de la démarche de réflexion pour la transformation de l'église sont d'énoncer et de représenter les possibilités de transformation ainsi que d'établir un budget sommaire. Les démarches préalables suivantes sont réalisées par les instances impliquées :

- La tenue d'un colloque et du guide d'accompagnement « Ciel mon église » par la MRC de Lotbinière, qui amène une grande réflexion sur l'avenir des églises sur le territoire ;
- Le souhait de la municipalité de réfléchir à l'avenir de l'église en déposant une demande au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), dans le cadre du volet 1 du programme de requalification des lieux de culte excédentaire.
- Le projet est piloté par le conseil municipal. Un comité de réflexion est formé et des rencontres sont organisées. Le comité est composé de membres de la municipalité, de la MRC, de la Fabrique et de citoyens:

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉFLEXION

Mme Sylvie Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, Municipalité de Leclercville

Mme Sophie Bédard, conseillère municipale responsable MADA-Famille et membre du CCU

M. Edouard Paquette, inspecteur municipal, Municipalité de Leclercville

Mme Marie-France Saint-Laurent, conseillère en patrimoine, MRC Lotbinière

M. Alexandre Lemay, conseiller développement culturel, MRC Lotbinière

M. Gilles Lamontagne, représentant de la Fabrique

Mme Marie-Andrée Leclerc, résidente et membre de l'OPP et de la CDECL

Mme Katheri Charbonneau, résidente

M. Julien Plante Hébert, résident

Mme Francine Lemay, résidente et membre de la CDECL

Mme Sophie Bédard, conseillère responsable MADA-Famille et membre du CCU

M. Anthony Richard, conseiller responsable de la culture et du patrimoine, membre du CCU

M. Maxime Guimond, conseiller

En cours de mandat, quatre (4) réunions sont tenues entre les intervenants concernés :

R01_Le 28 mars 2023 : Une rencontre de démarrage a lieu entre les intervenants pour discuter du mandat de l'architecte, du rôle de chacun des intervenants et des grandes lignes du projet de transformation.

Cette réunion a également porté sur l'officialisation du mandat pour l'étude de faisabilité du présent projet de réaffectation de l'église Sainte-Emmélie. Un comité de réflexion, incluant des citoyens et des représentants locaux, a été formé pour suivre le projet. Le besoin de trouver un nouveau propriétaire et une nouvelle

vocation pour l'église a été souligné, ainsi que les défis financiers associés. Enfin, une consultation publique et un sondage ont été organisés pour recueillir les avis des résidents sur l'avenir des bâtiments municipaux.

Voir l'annexe 1 pour consulter les résultats de la consultation publique réalisée en 2023.

Les résultats démontrent qu'une bonne partie de la population est favorable à l'établissement d'activités culturelles et communautaires dans l'église. Cependant, un nombre important souhaite sa vente, dans une proportion moindre.

R02_Le 12 juillet 2023 : Une seconde réunion a porté sur les résultats de la consultation publique réalisée par la municipalité. Il est démontré que la majorité des citoyens souhaitent que l'église de Leclercville soit réaffectée à des usages culturels ou communautaires, tout en exprimant des préoccupations concernant les coûts potentiels. La discussion a également porté sur l'importance de l'aménagement du site de l'église et des possibilités de subventions pour une nouvelle bibliothèque, ainsi que sur le potentiel touristique de la région. Enfin, la municipalité a récemment acquis la maison du maire, et des discussions sont en cours concernant divers modèles de gestion pour les propriétés municipales, y compris l'église.

R03_Le 30 janvier 2024 : Une troisième réunion a porté sur la présentation de Rosalie Mercier-Méthé de Groupe GID au comité et la collaboration entre les deux firmes (MJD et GID) pour la rédaction du rapport d'avant-projet. Le comité précise que la municipalité n'est pas fermée à l'acquisition de l'église, et que le tout devra être soumis au Conseil municipal, qui assure les décisions. Rosalie Mercier-Méthé présente le rapport d'avant-projet préliminaire incluant des informations historiques, géographiques, municipales et touristiques, soulignant l'acquisition récente de la Maison du maire pour un service de proximité et la planification stratégique en cours. Divers scénarios sont proposés pour l'utilisation de l'église, notamment comme gymnase, bibliothèque et centre communautaire, tout en abordant les contraintes liées à la loi sur la laïcité et les besoins de financement.

R04_Le 10 juillet 2024 : Une quatrième réunion a porté sur la présentation de Rosalie Mercier-Méthé de Groupe GID au comité, avec une révision des scénarios d'avant-projet concernant la transformation de l'église Sainte-Emmélie à Leclercville. Stéphanie Talbot de MJD a présenté cinq scénarios, incluant la

possibilité de relocaliser divers services municipaux dans l'église et le presbytère, ainsi que l'aménagement d'un gymnase. Le Cercle des Fermières est déménagé ce printemps 2024 dans le presbytère, qui est en voie d'acquisition par la municipalité pour y installer également une bibliothèque et un café. Les membres du comité ont partagé leurs commentaires sur la vocation future de l'église, évoquant des projets culturels et communautaires. De manière générale, lors de la rencontre, le scénario 3, qui prévoit que la municipalité se départisse du Centre communautaire et du bâtiment de la mairie (ancienne Caisse Desjardins) pour relocaliser ces services dans l'église, a été retenu comme le plus viable.

R05_Le 18 septembre 2024 : Une cinquième réunion a eu lieu à la Municipalité de Leclercville pour discuter des plans conceptuels de transformation de l'église Sainte-Emmélie. Stéphanie Talbot de MJD a présenté les usages retenus : une salle polyvalente, une bibliothèque, un espace culturel et des bureaux municipaux. La salle polyvalente, limitée à 150 personnes, accueillera des activités communautaires, et une cuisine communautaire est prévue pour l'aide alimentaire.

Le projet inclut la relocalisation de la bibliothèque et de l'espace culturel sur les tribunes, le retrait des escaliers entre le chœur et la nef pour agrandir la salle, et la reconstruction du chemin couvert pour inclure une entrée commune accessible. L'église sera équipée d'un système de gicleurs, et des aménagements paysagers sont prévus. La sacristie pourrait être utilisée pour des bureaux ou un café. La location du gymnase au Centre de services scolaires sera la principale source de revenus.

Stéphanie Talbot, Rosalie Mercier-Méthé et Charles Méthée ont visité l'église de Sainte-Emmélie de Leclercville le 28 mars 2023 et le 2 octobre 2023.

4.2 OBJECTIFS DU MANDAT

L'objectif principal de la démarche est d'assurer la conservation de l'église, un lieu important pour la population, tout en répondant aux besoins de la Municipalité de Leclercville.

Le projet de transformation de l'église Sainte-Emmélie permet de contribuer à la vitalisation du cœur historique et à la mise en valeur patrimoniale et fonctionnelle du bâtiment.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Assurer la mise en valeur et la préservation de l'église dans sa communauté ;
- Répondre aux besoins de la communauté.

4.3 EFFETS STRUCTURANTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche de transformation et de réaménagement de l'église Sainte-Emmélie de Leclercville se veut un véritable projet de développement durable. Il contribuera à revitaliser le cœur historique de la municipalité grâce à une initiative qui aura des effets structurants majeurs et complémentaires dans les trois dimensions du développement durable.

À ce propos, les effets structurants du projet en fonction des trois axes du développement durable sont :

SOCIAL ET CULTUREL

- Renforcement de la fierté et du sentiment d'appartenance local ;
- Contribution à la revitalisation du secteur historique comprenant l'église, le presbytère, la grange et le cimetière ;
- Réalisation de nouveaux services dans un lieu attractif et centralisé ;
- Préservation d'un bâtiment patrimonial identitaire dans le paysage et la communauté ;
- Mise en valeur d'un paysage et de points de vue d'une qualité exceptionnelle.

ENVIRONNEMENTAL

- Réduction des GES par la mise à niveau du système de chauffage ;
- Diminution des matières résiduelles générées (construction, rénovation, démolition) en comparaison avec une construction neuve ;
- Positionnement et regroupement d'un lieu communautaire d'envergure dans le cœur d'un village.

ÉCONOMIQUE

- Économie par le recyclage d'un bâtiment existant;
- Retombées dans l'économie de la MRC en favorisant, les entreprises locales pour la réalisation du projet ;
- Réduction significative des coûts d'énergie par la mise à niveau du système de chauffage.

5. SCÉNARIOS D'UTILISATION DE L'ÉGLISE

DESCRIPTION DU PROJET

SCÉNARIO 1

La municipalité conserve tous ses bâtiments et acquiert l'église et le presbytère.

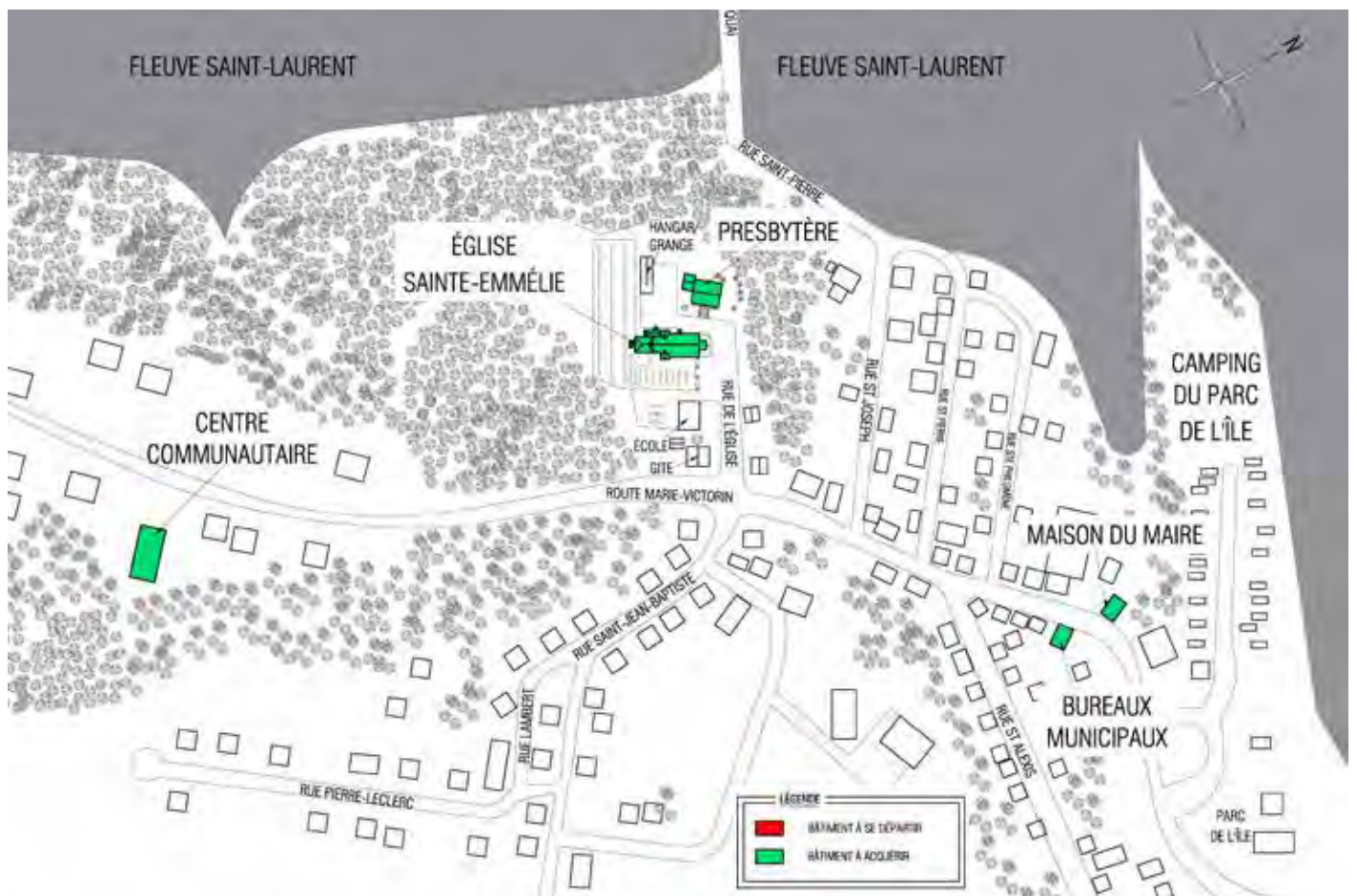


Figure 28 : Scénario 1

Le premier scénario considère la prise en charge par la municipalité de l'ensemble des bâtiments présentés. Le centre communautaire et les bureaux municipaux conservent leurs usages actuels. Les besoins municipaux, communautaires et récréotouristiques de la municipalité sont presque entièrement comblés par les bâtiments autres que l'église.

L'église est transformée en espace touristique pouvant contenir les usages suivants :

- Bibliothèque municipale
- Espace culturel dédié aux archives historiques de la localité ;
- Kiosque touristique
- Station de vélo extérieure
- Aire de repos extérieur

Presbytère : café communautaire, Cercle des Fermières et exposition

Maison du Maire : service de proximité (dépanneur)

AVANTAGES

- Utilisation des cinq (5) infrastructures existantes et prolongation de leur durée de vie ;
- Implication de la municipalité par la prise en charge de l'église et du presbytère ;
- Implication de la communauté : possibilité qu'un OBNL assure la programmation et la gestion des activités danse l'église ;
- Implication de la communauté : OBNL en cours de formation afin d'assurer la gestion du presbytère et de la Maison du maire (dépanneur) ;
- Développement du potentiel touristique du secteur de l'église, du presbytère et de la grange ;
- Proximité du secteur des principaux attraits touristiques de la municipalité (camping, quai, activités de plein air) ;
- Clientèle cible : tourisme de plein air et la communauté.

INCONVÉNIENTS

- Augmentation considérable des coûts liés au maintien et aux opérations des cinq (5) bâtiments ;
- Augmentation des coûts liés au maintien et aux opérations de l'église et du presbytère, qui nécessitent des travaux de restauration et de transformation importants avant leur mise en service ;
- Le Centre communautaire nécessite des travaux de restauration importants malgré les rénovations effectuées dans la cuisine ;
- Augmentation potentielle significative des taxes municipales ;
- Précarité financière des organismes assurant la gestion d'un bâtiment et/ou de ses activités ;
- L'église et le presbytère ne sont pas utilisés à leur plein potentiel ;
- Sources de revenus faibles pour l'église et le presbytère ;
- Décentralisation du cœur de Leclercville : plusieurs activités communautaires sont localisées en périphérie du cœur de Leclercville et de ses principaux centres d'intérêt récréotouristique (camping, restaurant, parc, quai, sentiers, etc.).



Figure 29 : Vue arrière sud-ouest, le presbytère (à gauche) et l'église (à droite) depuis le cimetière.



Figure 31 : Le presbytère et la vue vers le fleuve.



Figure 32 : Le presbytère depuis le portail d'entrée principal de l'église.

- Atteinte du plein potentiel du site :
 - Développement du haut potentiel du secteur de l'église, du presbytère et de la grange par la tenue d'activités communautaires comme des mariages, des activités culturelles ou des réceptions ;
 - Proximité du gymnase et de la cour extérieure pour la tenue d'activités sportives et de plein air pour les jeunes de l'école ;
- Augmentation significative de la vitalité du secteur;
- Clientèle cible : la communauté.

INCONVÉNIENTS

- Augmentation des coûts liés au maintien et aux opérations des quatre (4) bâtiments ;
- Augmentation des coûts liés au maintien et aux opérations de l'église, qui nécessite des travaux de restauration et de transformation importants avant sa mise en service ;
- Augmentation des taxes municipales ;
- Faible source de revenus (location des salles).



Figure 33 : Vue arrière sud-ouest, l'église (à gauche) et l'école primaire (à droite), depuis le cimetière.

SCÉNARIO 3

La municipalité vend le Centre communautaire et les bureaux municipaux et relocalise tous les services dans l'église.

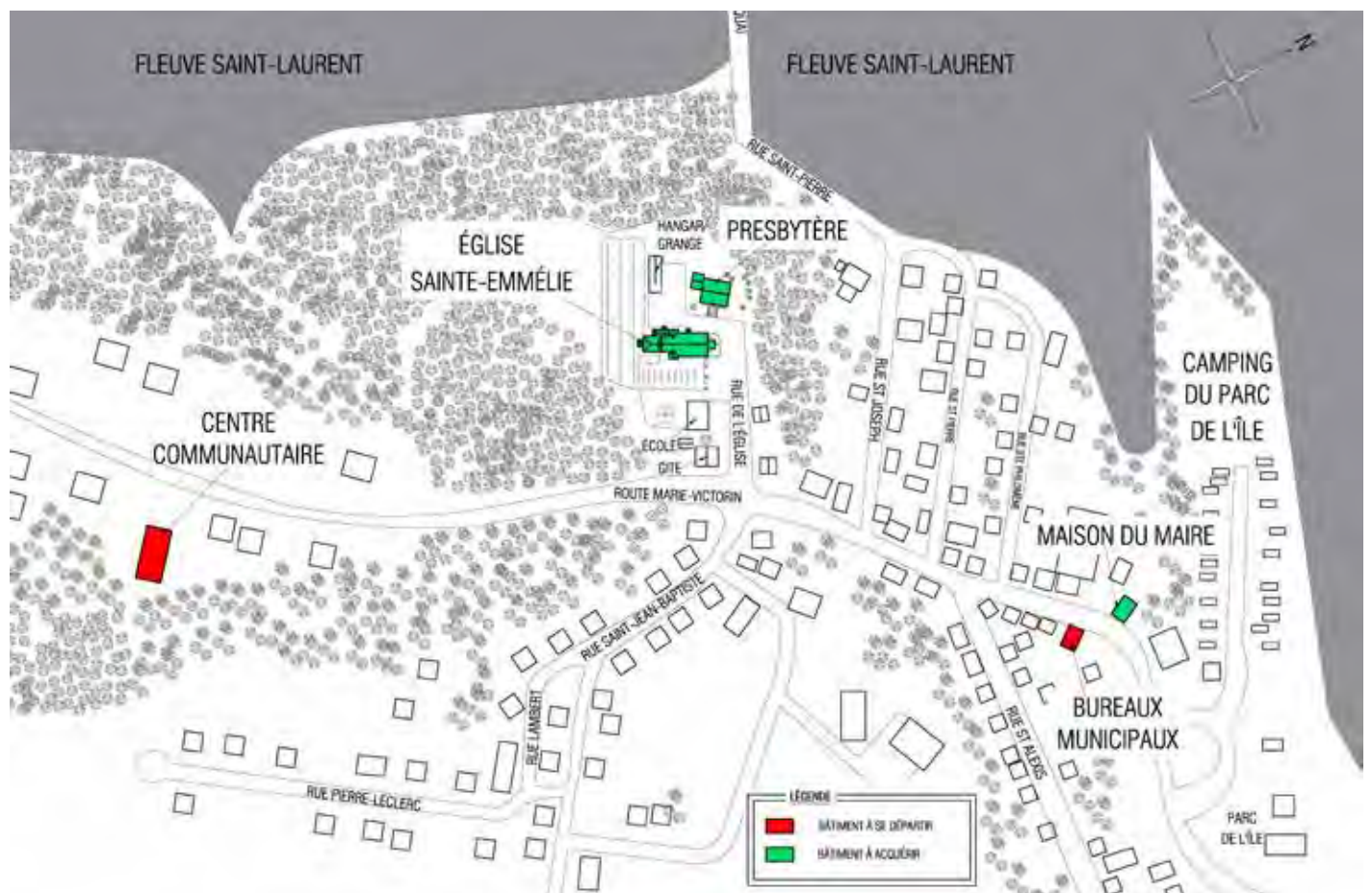


Figure 34 : Scénario 3

Le troisième scénario considère la prise en charge par la municipalité de l'église, du presbytère et de la Maison du Maire. Les bâtiments du Centre communautaire et des bureaux de la mairie (ancien édifice de la Caisse populaire Desjardins) sont vendus par la municipalité. Les activités du Centre communautaire et des bureaux municipaux sont transférées dans l'église.

L'église est transformée en bureaux municipaux et en espaces communautaires pouvant contenir les usages suivants :

- Bureaux municipaux
 - Accueil
 - Bureaux fermés
 - Salle de réunion

- Centre communautaire
 - Salles communautaires pour la tenue d'activités variées (réception, séance du Conseil municipal, activités communautaires, etc.)
 - Cuisine (aide alimentaire)
 - Gymnase (pour les élèves de l'école primaire adjacente)

Presbytère : bibliothèque municipale, café communautaire, Cercle des Fermières et exposition

Maison du Maire : service de proximité (dépanneur)

AVANTAGES

- Utilisation de trois (3) infrastructures existantes qui sont importantes pour la communauté et prolongation de leur durée de vie ;
- Source de revenus monétaire considérable à la suite de la vente du Centre communautaire et des bureaux de la mairie par la municipalité à un promoteur, une entreprise ou un particulier ;
- Possibilité d'injecter les revenus des ventes des bâtiments aux travaux de restauration et de transformation de l'église ;
- Mise en valeur de bâtiments patrimoniaux et d'un site doté d'une valeur paysagère exceptionnelle ;
- Implication de la municipalité par la prise en charge de l'église et du presbytère ;
- Utilisation du site à l'année par l'ensemble de la communauté pour des activités variées ;
- Regroupement des activités communautaires, municipales et touristiques dans le cœur de Leclercville ;
- Diminution de la quantité de bâtiments municipaux à gérer ;
- Conservation de la vocation communautaire de l'église, qui est redonnée à la population et aux services municipaux ;
- Augmentation significative de la vitalité du secteur du cœur de Leclercville ;

- Atteinte du plein potentiel du site :
 - Proximité des bureaux municipaux avec les services communautaires ;
 - Développement du haut potentiel du secteur de l'église, du presbytère et de la grange par la tenue d'activités comme des mariages, des activités communautaires et culturelles ou des réceptions ;
 - Proximité du gymnase et de la cour extérieure pour la tenue d'activités sportives et de plein air pour les jeunes de l'école ;
- Utilisation à l'année de l'église et du presbytère ;
- Clientèle cible : la communauté ;
- Maintien potentiel des coûts reliés au maintien et aux opérations des bâtiments municipaux par la vente de deux (2) actifs immobiliers.

INCONVÉNIENTS

- Contraintes et restrictions reliées à la vente de l'ancien édifice de Desjardins ;
- Augmentation des coûts reliés au maintien et aux opérations de l'église, qui nécessite des travaux de restauration et de transformation importants avant sa mise en service ;
- Augmentation potentielle des taxes municipales reliées aux travaux ;
- Faible source de revenus (location des salles).



Figure 35 : Vue vers le fleuve depuis le presbytère.

SCÉNARIO 4

La municipalité vend le Centre communautaire, les bureaux de la mairie et la Maison du maire et relocalise tous ces services dans l'église et le presbytère.

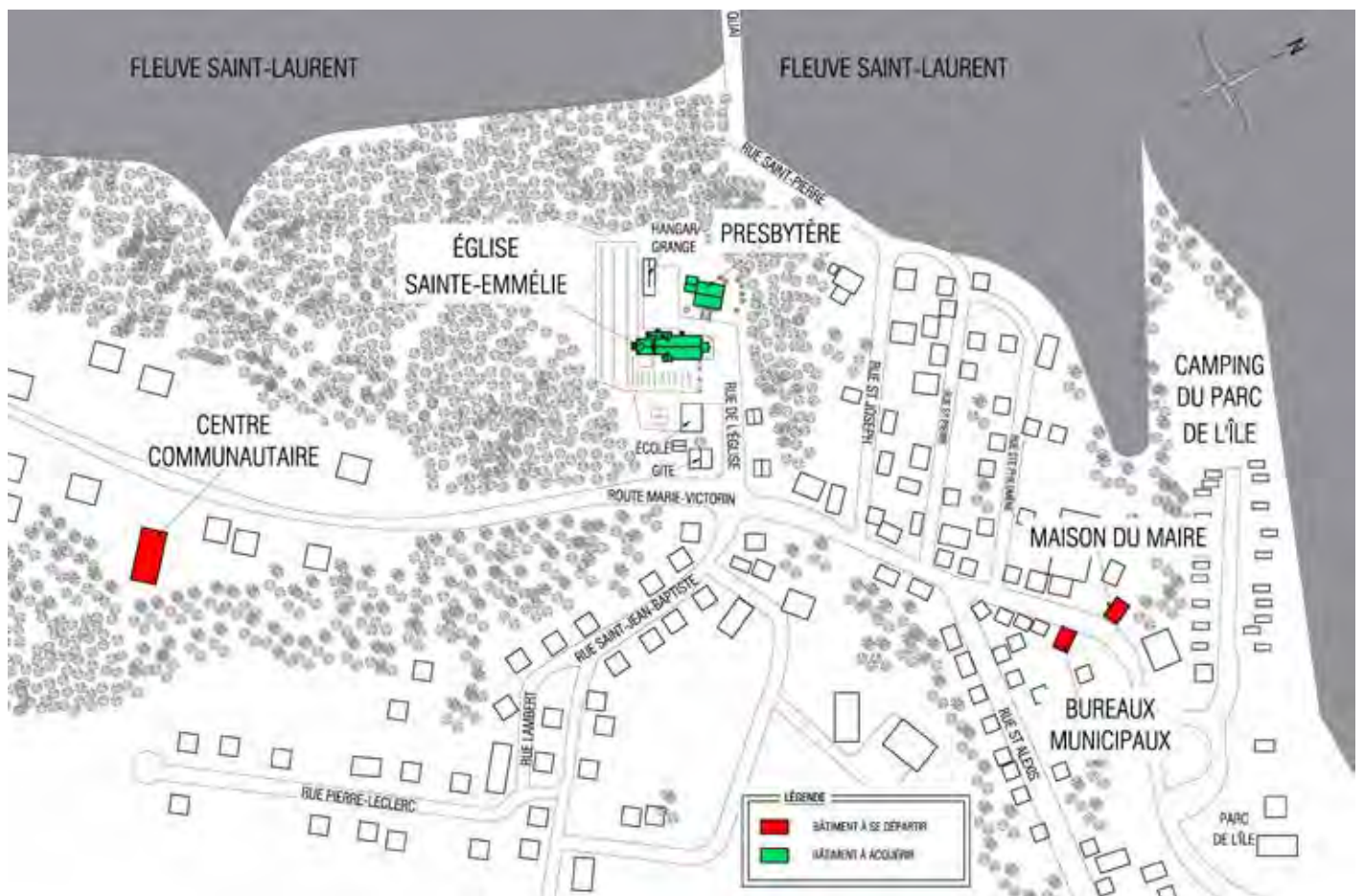


Figure 36 : Scénario 4

Le quatrième scénario considère la prise en charge par la municipalité de l'église et du presbytère. Les bâtiments du Centre communautaire, des bureaux de la mairie (ancien édifice de la Caisse populaire Desjardins) et le Maison du maire sont vendus par la municipalité. Les activités du Centre communautaire et des bureaux municipaux sont transférées dans l'église, de même que le service de proximité (dépanneur) prévu dans la Maison du Maire.

L'église est transformée en bureaux municipaux, en espaces communautaires et en service de proximité pouvant contenir les usages suivants :

- Service de proximité (dépanneur)
- Bureaux municipaux
 - Accueil
 - Bureaux fermés
 - Salle de réunion

- Centre communautaire
 - Salle(s) communautaire(s) pour la tenue d'activités variées (réceptions, séance du Conseil municipal, activités communautaires, etc.)
 - Cuisine (aide alimentaire)
 - Gymnase (pour les élèves de l'école primaire adjacente)

Presbytère : bibliothèque municipale, café communautaire, service de proximité (dépanneur), Cercle des Fermières et exposition

AVANTAGES

- Utilisation de deux (2) infrastructures existantes qui sont importantes pour la communauté et prolongation de leur durée de vie ;

- Source de revenus monétaire considérable à la suite de la vente des bâtiments du Centre communautaire, de la Maison du maire, des bureaux municipaux par la municipalité à un promoteur, une entreprise ou un particulier ;
- Possibilité d'injecter les revenus des ventes des bâtiments aux travaux de restauration et de transformation de l'église ;
- Mise en valeur de bâtiments patrimoniaux et d'un site doté d'une valeur paysagère exceptionnelle ;
- Implication et proactivité de la municipalité par la prise en charge de l'église et du presbytère ;
- Regroupement d'un service de proximité et d'activités communautaires, municipales et récréotouristiques dans un même secteur ;
- Diminution considérable de la quantité de bâtiments municipaux à gérer et regroupement des services dans un même secteur ;
- Conservation de la vocation communautaire de l'église, qui est redonnée à la population et aux services municipaux ;
- Augmentation significative de la vitalité du secteur du cœur de Leclercville ;
- Atteinte du plein potentiel du site :
 - Implantation d'un service de proximité dans le secteur (augmentation de l'achalandage sur le site) ;
 - Proximité des bureaux municipaux avec les services communautaires ;
 - Développement du haut potentiel du secteur de l'église, du presbytère et de la grange par la tenue d'activités communautaires comme des mariages, des activités communautaires et culturelles ou des réceptions ;
 - Proximité du gymnase et de la cour extérieure pour la tenue d'activités sportives et de plein air pour les jeunes de l'école.
- Utilisation du site à l'année par l'ensemble de la communauté pour des activités variées
- Clientèle cible : la communauté
- Maintien des coûts reliés à l'entretien et aux opérations des bâtiments municipaux ;
- Maintien potentiel des taxes municipales.

INCONVÉNIENTS

- Contraintes et restrictions reliées à la vente de l'ancien édifice de Desjardins ;
- Augmentation des coûts reliés au maintien et aux opérations de l'église, qui nécessite des travaux de restauration et de transformation importants avant sa mise en service ;
- Abandon des démarches concernant l'instauration d'un service de proximité dans la Maison du maire.



Figure 37 : Le presbytère.

6. SCÉNARIO RETENU : BUREAUX MUNICIPAUX, SALLE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE ET ESPACE CULTUREL

6.1 PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

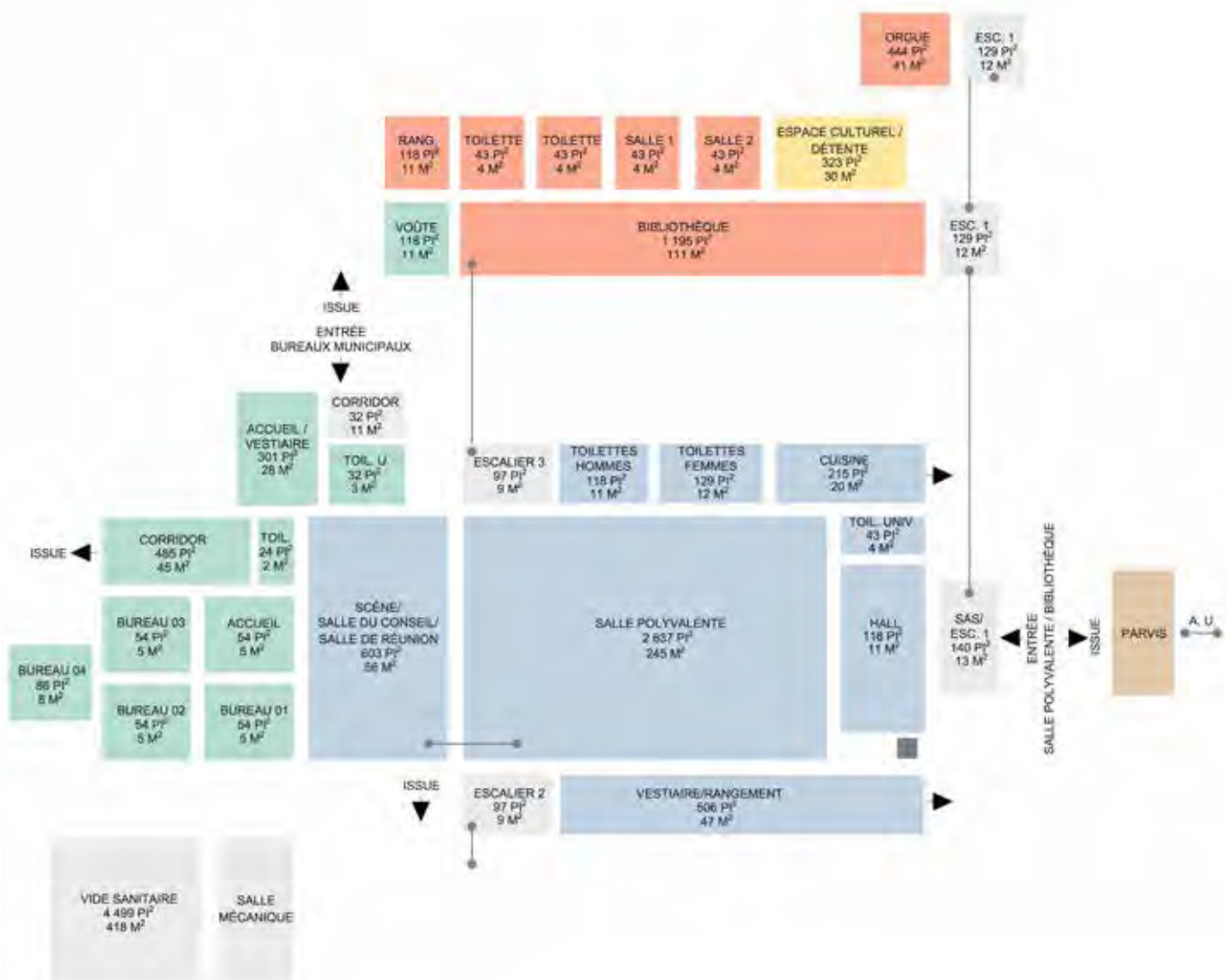
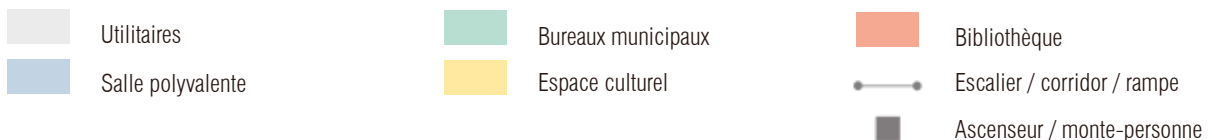


Figure 40 : Organigramme proposé - Option 1.



Les usages du scénario retenu comprennent :

- Salle polyvalente ;
- Bureaux municipaux (ou autres) ;
- Bibliothèque municipale ;
- Espace culturel.

La salle polyvalente souhaitée sert pour une multitude d'usages et d'usagers, notamment les enfants de l'école primaire pour l'accès à un espace pouvant servir de gymnase, le club de l'Âge d'or et le Cercle des Fermières pour le déroulement de leurs activités, à la communauté pour l'organisation de réceptions variées et la municipalité pour la tenue des séances du Conseil municipal. Le nombre maximal de personnes convenu dans la salle polyvalente est de 150 personnes.

Une cuisine fonctionnelle sert autant pour les événements que les activités communautaires comme l'aide alimentaire.

Dans l'optique où le choix de déménager les bureaux municipaux dans l'église est retenu, l'espace doit contenir les éléments suivants :

- Bureaux fermés (3) ;
- Bureaux ouverts (2) ;
- Salle de conférence pour 10 personnes ;
- Voûte.

Des espaces complémentaires doivent être prévus :

- Toilettes (2 requises) ;
- Espace d'accueil ;
- Espace de rangement.

La bibliothèque municipale et l'espace culturel sont des usages complémentaires et méritent d'être regroupés dans un même secteur.

La superficie totale requise pour la localisation d'une potentielle bibliothèque affiliée au Réseau BIBLIO pour une population de 504 habitants est située entre

125 à 138 m², selon le niveau de services souhaités (base, bon ou excellent). L'aménagement de la nouvelle bibliothèque est divisé en plusieurs secteurs d'activités :

- Accueil, incluant un comptoir de prêt et une borne libre-service ;
- Administration, incluant un bureau pour la personne responsable, une salle technique et un espace d'entreposage ;
- Une salle de travail ;
- Rayonnage pour jeunes, adolescents et adultes ;
- Zone de lecture.

Des espaces pour les jeux, les périodiques, l'accès à l'internet et aux jeux vidéos peuvent aussi être aménagés en fonction des besoins de la communauté.

Des espaces complémentaires doivent être prévus :

- Toilettes (2 requises) ;
- Conciergerie ;
- Salle de rangement.

Voir l'annexe 4 pour consulter le document d'évaluation des superficies réalisé par le Réseau BIBLIO.

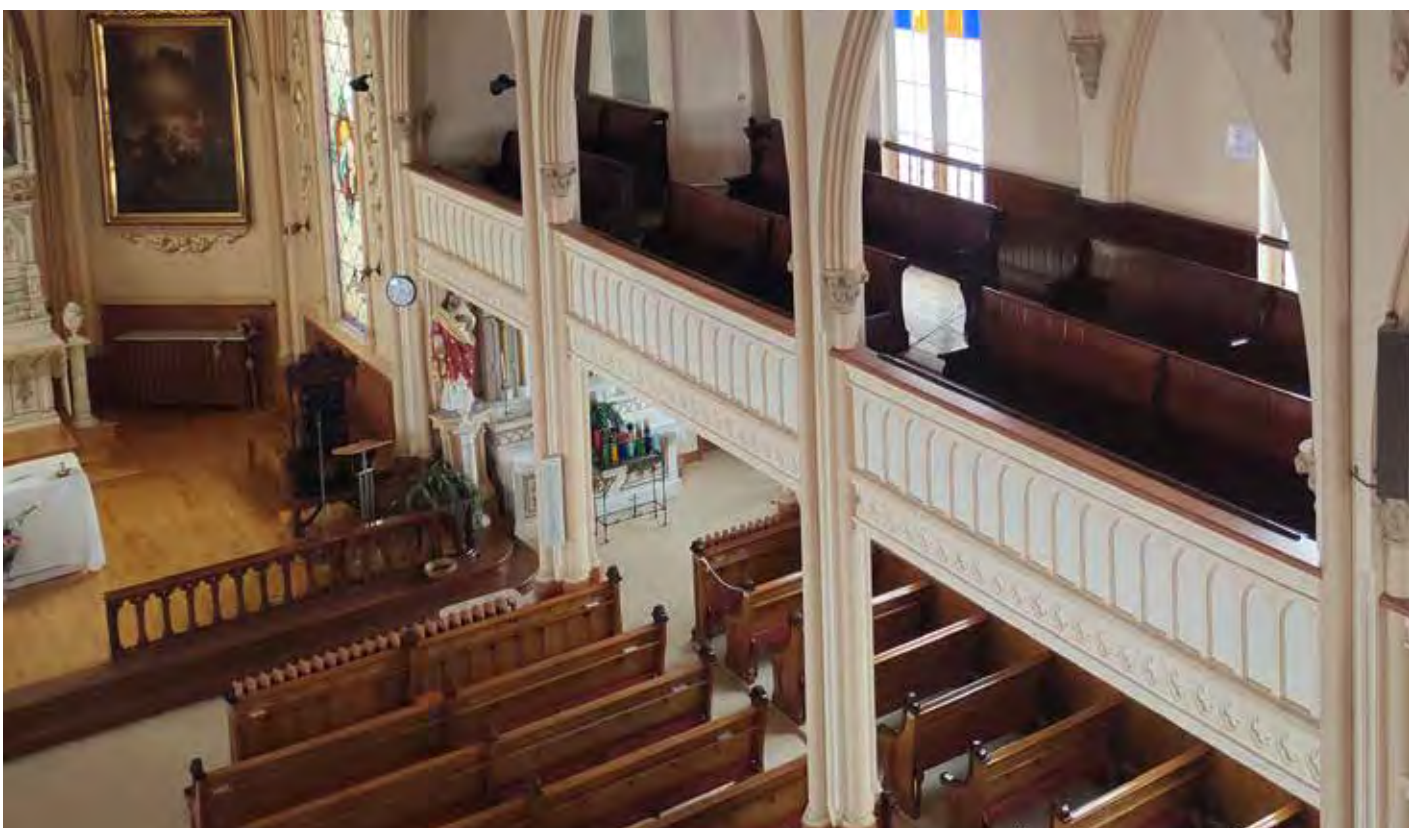


Figure 41 : Vue sur la nef et le chœur depuis la tribune de la galerie arrière.

6.2 IMPLANTATION ET URBANISME

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET ZONAGE

Le bâtiment étudié est situé dans la zone P1 du règlement de zonage. Les usages autorisés sont les parcs et les espaces verts, les usages publics et institutionnels de même que les équipements d'utilité publique.

Le règlement de zonage no : 2019-151 (codification administrative) ayant servi à la présente étude est daté de 2019.

Les spécifications de zonage ci-dessous s'appliquent à ce lot :

- Hauteur maximale : 10 m
- Hauteur minimale : 3 m
- Marge de recul avant minimale : 7,5 m
- Marge de recul arrière minimale : 7,5 m
- Marge de recul latérale : 2 m
- Somme des marges latérales : 5,25 m
- Coefficient d'implantation au sol maximal : aucun

L'aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 0,3 m des lignes latérales, avant et arrière. Une bande de terrain d'au moins 1,5 m de largeur doit séparer le bâtiment principal de toute aire de stationnement, incluant les allées de circulation. Une bande de 1 m minimum est exigée entre l'aire de stationnement d'un usage autre que résidentiel et la ligne avant du terrain. Cette bande de terrain doit être gazonnée et plantée d'arbres ou d'arbustes et ceinturée d'une bordure de béton ou d'asphalte d'une hauteur minimale de 15 cm.

L'aire de stationnement doit être organisée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et en sortir en marche avant. Les aménagements du stationnement demandés dans la réglementation (bordure, espaces libres, gestion des eaux, etc.) doivent être validés par la municipalité.

Les dimensions des cases de stationnement ne sont pas mentionnées dans le règlement. Nous recommandons les dimensions minimales suivantes : 5 m de longueur et 2,75 m de largeur. La largeur de l'allée de circulation est déterminée par rapport à l'angle du stationnement. Cette dimension varie entre 3,4 et 6,7 m.

Aucun nombre de cases de stationnement par superficie d'usage n'est mentionné dans le règlement. Pour les activités communautaires, culturelles et lieux de divertissement, nous recommandons environ 1 case de stationnement par 30 m² de superficie. La superficie totale de l'église étant de l'ordre d'environ 700 m², le nombre recommandé de cases de stationnement doit être d'environ 23.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il n'y a pas de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur.

Voir l'annexe 5 pour consulter la carte des immobilisations de Leclercville.

IMPLANTATION

L'extérieur de l'église de Sainte-Émellie de Leclercville est fortement relié au presbytère et à ses activités ainsi qu'à la grange existante. Le projet est aussi relié aux activités de plein air de Leclercville puisqu'un projet de la municipalité prévoit la construction d'un escalier et d'un belvédère sur le talus reliant le terrain du presbytère au quai, facilitant ainsi l'accès. Cet escalier donne accès aux sentiers pédestres présents sur le lot de l'église et facilite l'accès piétonnier entre ces deux zones importantes de la Municipalité de Leclercville.

Voir l'annexe 6 pour consulter la carte de localisation des sentiers pédestres et du projet projeté d'un escalier et du belvédère.

Ce regroupement privilégié de bâtiments anciens doté de points de vue exceptionnels sur le fleuve Saint-Laurent offre un paysage à couper le souffle. Nous recommandons d'aménager le parvis de l'église en plus de créer, sur le terrain du presbytère situé en face de l'église, une petite place publique aménagée. Cet espace peut servir autant d'aires de repos lors d'une activité de plein air que pour les différents événements de la salle polyvalente, de la bibliothèque et de l'espace culturel.

Dans cet aménagement extérieur, plusieurs éléments peuvent être intégrés, comme une pergola, des tables de pique-niques, des objets d'exposition, des bacs pour le jardinage communautaire ou une station de réparation de vélo contenant un point d'eau.

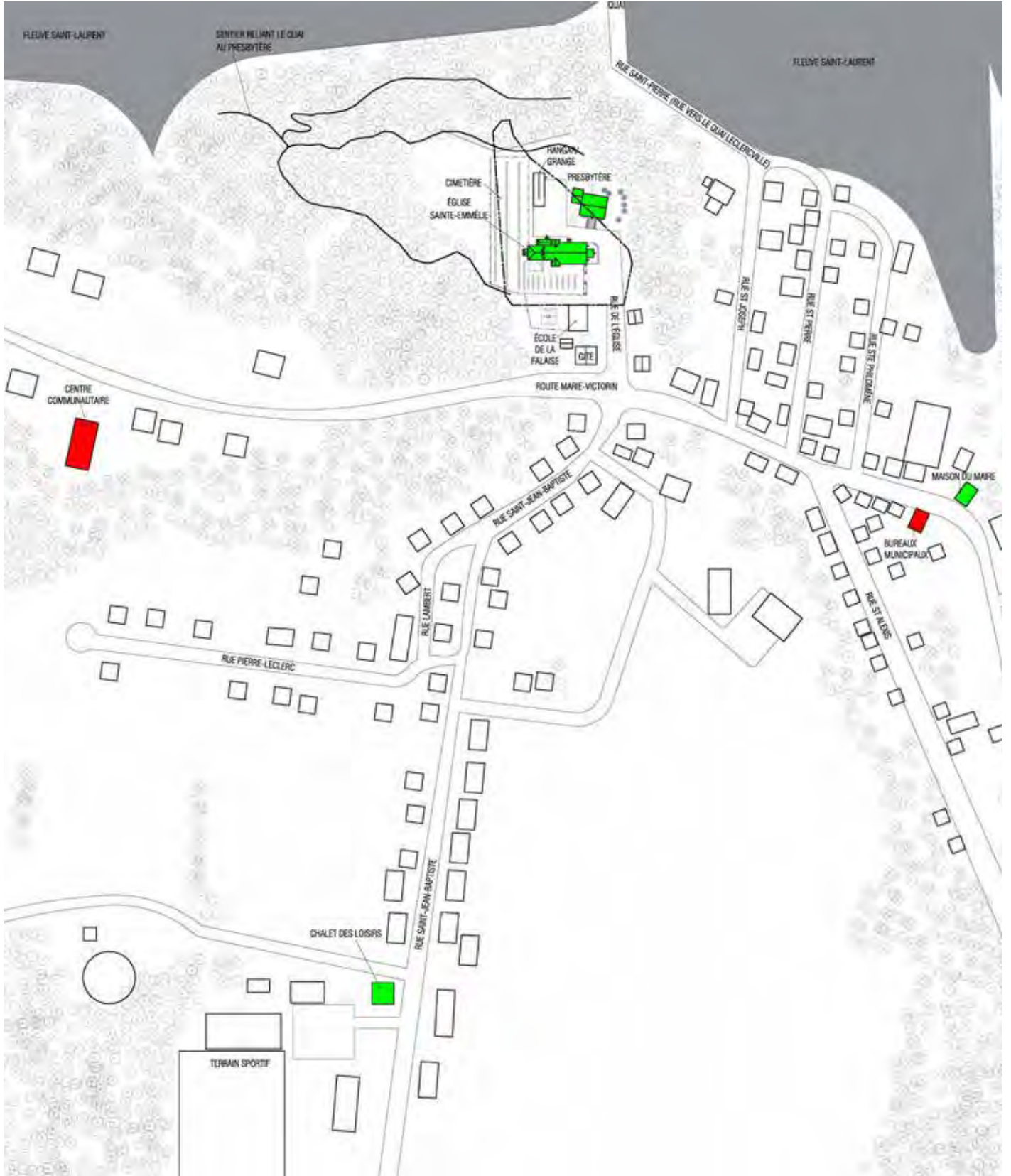


Figure 42 : Plan d'implantation proposé

- Bâtiments propriété de la municipalité
- Bâtiments à se départir par la municipalité

6.3 PLANS CONCEPTUELS

Ce scénario de requalification permet de transformer la nef de l'église de Sainte-Emmélie en un espace polyvalent. Il comble l'essentiel des besoins discutés et conserve la symétrie intérieure de même que l'intégrité architecturale et structurale du chœur et de la nef.

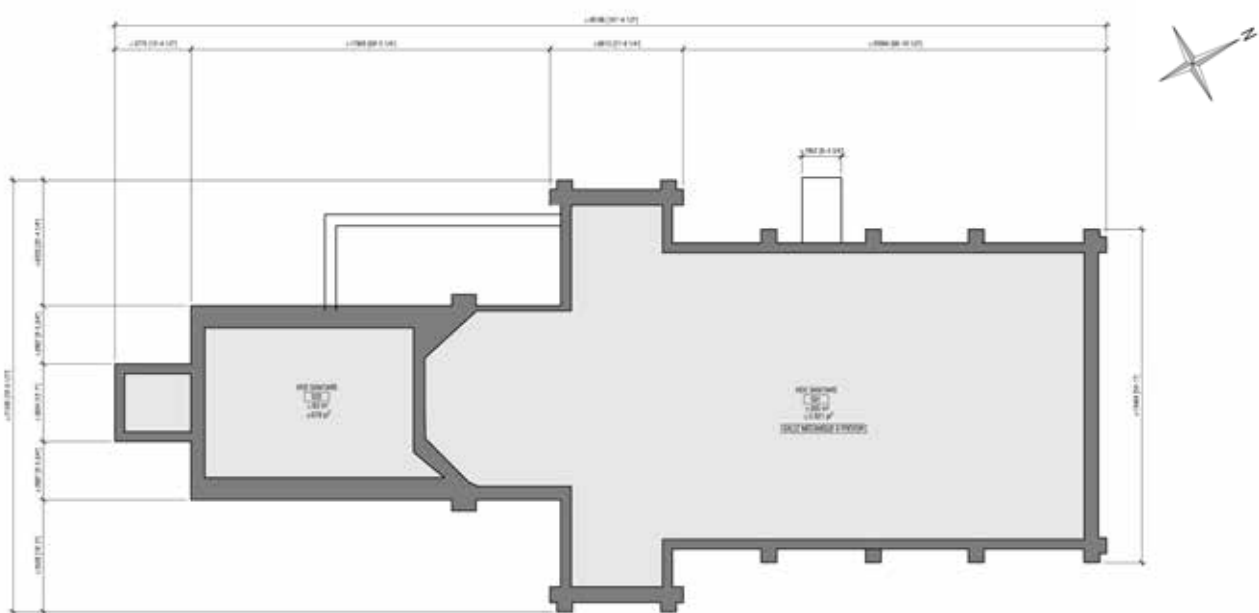


Figure 43 : Plan du sous-sol proposé

Rez-de-chaussée

L'espace principal de la nef est polyvalent. Il peut à la fois servir à la communauté pour ses événements, aux enfants de l'école primaire à proximité pour leurs activités sportives et pour la municipalité pour ses réunions et séances du Conseil municipal. Il peut être divisé avec des cloisons mobiles, permettant la modification des dimensions de la salle principale selon les besoins. Le chœur peut ainsi être fermé, avec un rideau ou une cloison amovible pour servir de salle de conférence, ou ouvert pour servir de scène à la salle polyvalente ou lors des séances du Conseil municipal. Un filet de sécurité amovible est installé pour les activités du gymnase jusqu'à la hauteur des galeries de l'étage. Une cuisine communautaire, des locaux de rangement pour le gymnase et la salle ainsi que des services sanitaires sont localisés de part et d'autre de la nef, sous les galeries latérales. Un maximum de fenestration est préservé afin de maximiser la lumière naturelle. La partie supérieure des nouvelles cloisons est vitrée, permettant de maximiser l'apport en lumière naturelle dans la nef.

La salle polyvalente et la bibliothèque sont accessibles depuis l'entrée principale du parvis de l'église. Un hall vitré est créé afin de permettre l'ajout d'un monte-personnes et d'une toilette pour la bibliothèque et l'espace culturel, situés sur la galerie. Cette intervention permet aussi l'accès universel. L'escalier en façade principale est refait à neuf pour la mise aux normes. Cet escalier mène à la bibliothèque, puis à l'orgue sur la deuxième galerie.

Les deux escaliers existants du transept sont cloisonnés et remplacés pour la mise aux normes. Ces cages servent d'issue pour la salle polyvalente et la bibliothèque.

La sacristie est transformée en bureaux municipaux comprenant 5 bureaux, dont 1 bureau d'accueil ouvert. La voûte, nécessaire aux besoins de la municipalité, se trouve dans un local fermé sur la galerie. Si l'option du déménagement des locaux municipaux dans la sacristie n'est pas retenue, l'espace peut être loué à un organisme ou une entreprise et ainsi occasionner un revenu stable de location.

Parmi les autres options envisagées pour la sacristie, on retrouve l'aménagement d'un café communautaire et d'un lieu de rencontre. Dans ce scénario, la cuisine peut être déplacée de la nef vers la sacristie et servir à toute la communauté. Notre proposition considère un espace café, de détente et de rencontre sur la galerie de l'église, adjacent à la bibliothèque, et offrant une vitrine pour l'exposition des archives de l'espace culturel.

Le chemin couvert est transformé en accès principal pour les bureaux ainsi qu'en issue pour la salle polyvalente. Ce lien physique, créé entre la sacristie et la nef, demeure important à conserver. Nous recommandons cependant son renforcement structural. Ainsi, des fondations sont ajoutées et la structure de plancher est refaite à neuf. Cette intervention facilite l'intégration d'une salle de bain universelle pour les bureaux tout en permettant l'aménagement d'un espace d'accueil pour les bureaux de la sacristie. La toilette existante est conservée. Un panneau électrique est présent et doit être conservé.

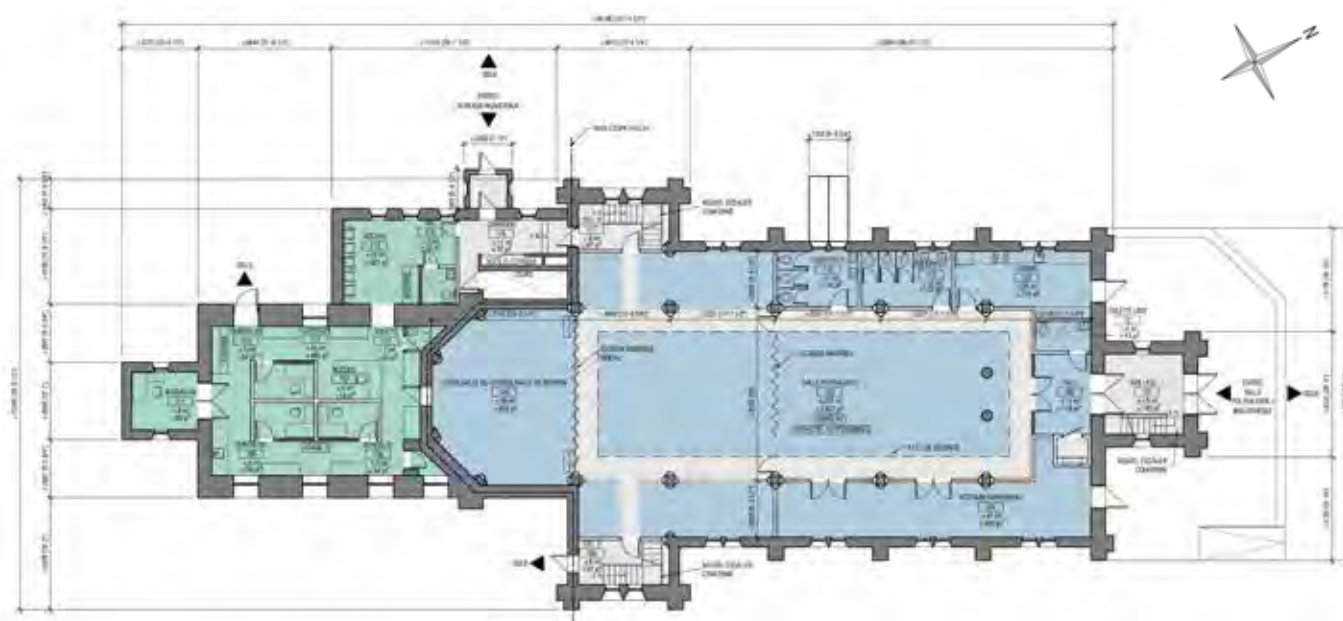


Figure 44 : Plan du rez-de-chaussée proposé

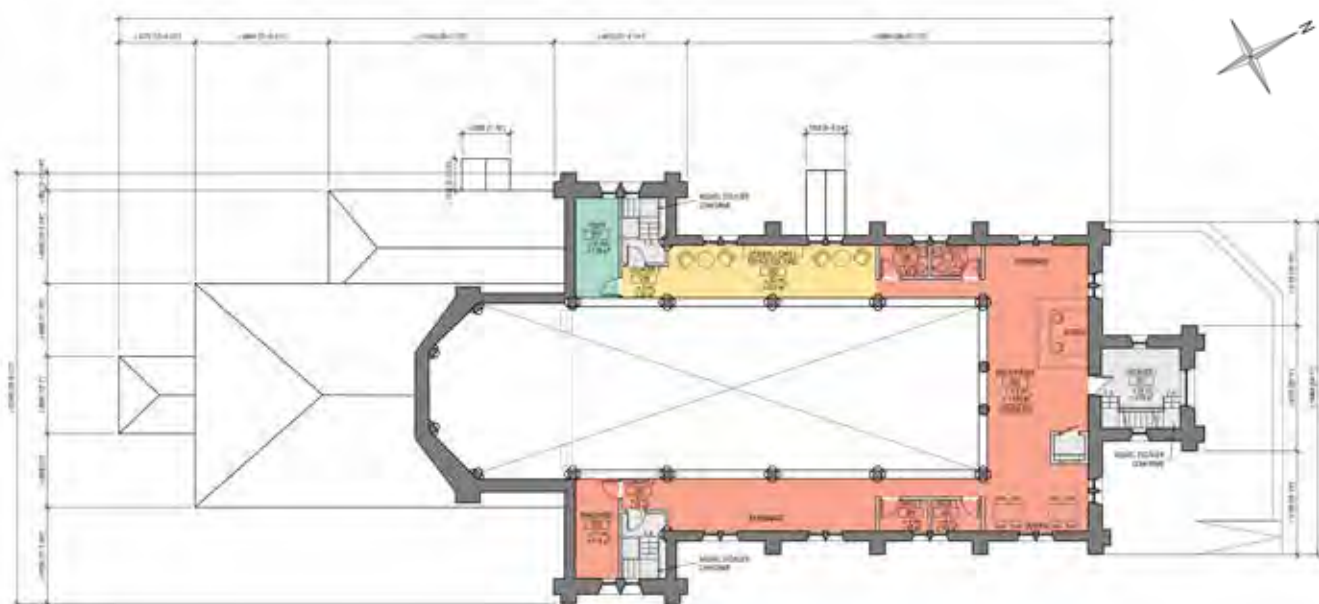


Figure 45 : Plan des galeries proposé

La galerie

Les tribunes, aussi appelées, galerie, sont transformées en bibliothèque municipale et en espace culturel.

L'accès à la bibliothèque se fait par la même entrée que la salle polyvalente.

L'ensemble de la galerie est modifié de manière à éliminer le plancher en gradin existant et à égaliser le plancher sur un seul niveau. Les rambardes existantes doivent être rehaussées et mises aux normes de manière à assurer la sécurité des occupants.

Le comptoir d'accueil de la bibliothèque est adjacent à l'escalier #1. Des espaces de rayonnage, de travail et une zone de repos et de détente complètent l'aménagement de la galerie. Des espaces cloisonnés, adjacents aux escaliers #2 et #3, servent pour l'entreposage de la bibliothèque et de la municipalité (voûte).

L'espace culturel est intégré à l'aménagement de la bibliothèque, particulièrement dans la zone café et détente. L'exposition porte sur l'histoire des lieux et des gens de la MRC de Lotbinière et de Leclercville. Le contenu est l'œuvre d'une bénévole de Leclercville, Mme Francine Lemay. L'espace bénéficie de la lumière naturelle en provenance des fenêtres existantes conservées.

Voir l'annexe 7 pour consulter les plans conceptuels.

Les avantages du projet en bref :

- L'intégrité de la nef et du chœur est conservée ;
- Polyvalence des usages ;
- Constance de l'occupation ;
- Pérennisation de la transformation.

Ces différentes fonctions donnent à la municipalité la possibilité de se départir d'autres immobilisations sous sa responsabilité (Centre communautaire et bureaux de la mairie) afin d'éviter que l'église devienne un fardeau supplémentaire trop important. Cela favorise la réappropriation, la mise en valeur et la conservation de cet édifice patrimonial situé dans un emplacement possédant une valeur paysagère exceptionnelle.

La multiplicité des activités se tenant dans l'église qui seront complémentaires à celles offertes dans le presbytère permettra une occupation tournée vers la communauté du mois d'octobre au mois de mai. Durant la saison touristique, les activités qui se déroulent dans l'église et au presbytère font de ce site une halte de choix sur la Route des Navigateurs. Bref, la polyvalence de l'espace favorise une utilisation constante de l'édifice par des publics variés afin d'induire l'appropriation du lieu par les citoyens et la pérennité du projet de requalification.



Figure 46 : Élévation latérale nord-ouest, chemin couvert, chœur et sacristie.

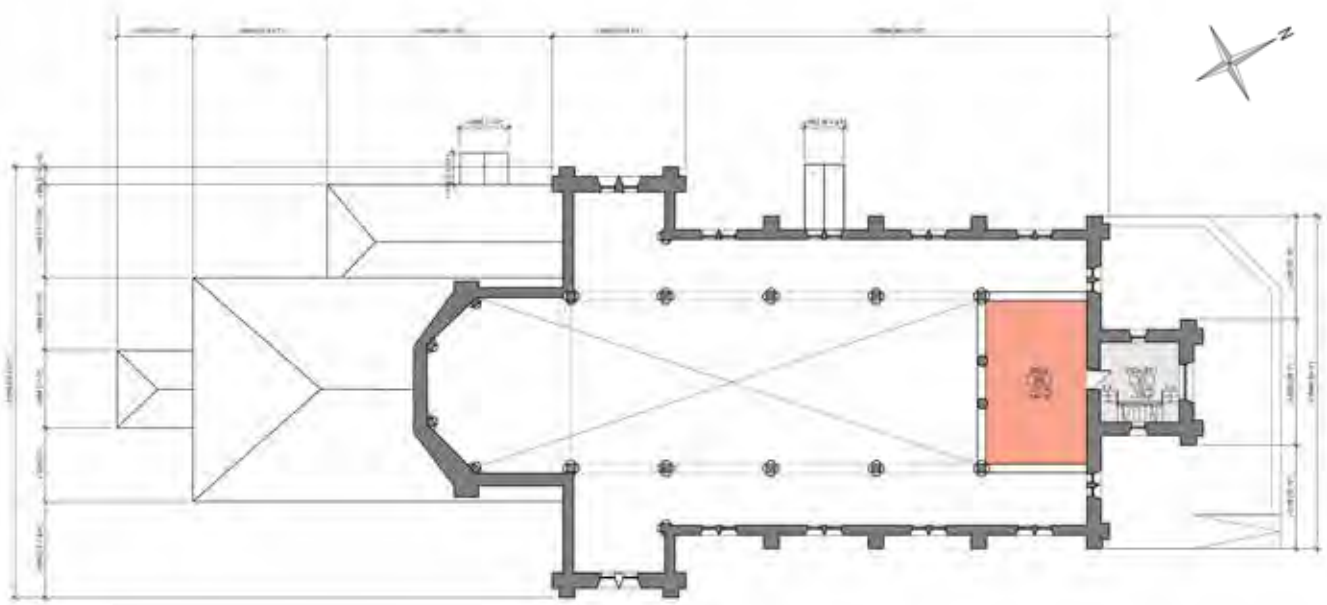


Figure 47 : Plan de la tribune de l'orgue proposé

AVANTAGES

- Utilisation de trois (3) infrastructures existantes qui sont importantes pour la communauté et prolongation de leur durée de vie ;
- Source de revenus considérable à la suite de la vente du Centre communautaire et des bureaux de la mairie par la municipalité à un promoteur, une entreprise ou un particulier ;
- Possibilité d'injecter les revenus des ventes des bâtiments aux travaux de restauration et de transformation de l'église ;
- Mise en valeur de bâtiments patrimoniaux et d'un site doté d'une valeur paysagère exceptionnelle ;
- Implication de la municipalité par la prise en charge de l'église et du presbytère ;
- Utilisation du site à l'année par l'ensemble de la communauté pour des activités variées ;
- Regroupement des activités communautaires, municipales et touristiques dans le cœur de Leclercville ;
- Diminution de la quantité de bâtiments municipaux à gérer ;
- Conservation de la vocation communautaire de l'église, qui est redonnée à la population et aux services municipaux ;
- Augmentation significative de la vitalité du secteur du cœur de Leclercville ;

- Atteinte du plein potentiel du site :
 - Proximité des bureaux municipaux avec les services communautaires ;
 - Développement du haut potentiel du secteur de l'église, du presbytère et de la grange par la tenue d'activités comme des mariages, des activités communautaires et culturelles ou des réceptions ;
 - Proximité du gymnase et de la cour extérieure pour la tenue d'activités sportives et de plein air pour les jeunes de l'école ;
- Utilisation à l'année de l'église et du presbytère ;
- Clientèle cible : la communauté ;
- Maintien potentiel des coûts liés au maintien et aux opérations des bâtiments municipaux par la vente de deux (2) actifs immobiliers.

INCONVÉNIENTS

- Augmentation des coûts liés au maintien et aux opérations de l'église, qui nécessite des travaux de restauration et de transformation importants avant sa mise en service ;
- Augmentation potentielle des taxes municipales liées aux travaux ;
- Faible source de revenus (location des salles).

6.4 ÉTUDE DE CONFORMITÉ

Les travaux de transformation de l'église de Sainte-Emmélie à Leclercville en espace multifonctionnel exigent sa mise aux normes. Une étude du Code de construction du Québec 2015 est présentée en annexe de ce document.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

- Année de construction : 1862
 - Usage principal :
Groupe A2 – Établissement de réunion
Groupe D – Bureaux
 - Aire de bâtiment : $\pm 717 \text{ m}^2$ ($\pm 7\,718 \text{ pi}^2$)
600 m² pour l'église
 - Nombre d'étages : 2
 - Nombre de sous-sols : 0
 - Hauteur de bâtiment : 2 étages
 - Nombre de rues : 2 rues (3.2.2.10.)
 - Superficie brute totale de plancher : 717 m²
 - Type de construction : Combustible
 - Bâtiment existant protégé par gicleurs : non
 - Type de travaux :
Transformation mineure (A-10.2.2.2. 4)
Changement d'usage (à l'intérieur du même groupe d'usage et ajout d'un nouvel usage)
- Cette étude démontre que le bâtiment doit respecter les exigences suivantes :
- Ajout de gicleurs partout dans la nef, la sacristie, le clocher et le vide sanitaire ;
 - La galerie est considéré comme étant un étage. La galerie contenant l'orgue est considéré comme une mezzanine ;
 - La galerie (bibliothèque) peut rester ouverte sur la nef (salle polyvalente) ;
 - Ajout d'une issue dans la sacristie ;
 - La gaine du monte-personne doit avoir un degré de résistance au feu de 45 minutes ;
 - Les 3 escaliers doivent être refaits pour la mise aux normes ;
 - Chaque salle de la nef doit contenir deux (2) issues. Les emplacements des dispositifs amovibles séparateurs devront faire en sorte que le parcours à l'issue mène à ceux issus ;
 - Mur coupe-feu entre la nef et le chœur (A2) et la sacristie (D) : 1 heure ;
 - Séparation coupe-feu entre la salle polyvalente de la nef (A2) et la bibliothèque sur la galerie : 0 heure ;
 - Un monte-personne est requis pour l'accès universel à la galerie.

Voir l'annexe 8 pour consulter l'étude de conformité.

7. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

7.1 CLIENTÈLE ET GESTION DU LIEU

La Municipalité de Leclercville est l'instigateur de ce projet de transformation et assure le leadership. Ce projet exploite pleinement le potentiel du lieu, de le rentabiliser et de le valoriser au sein de la communauté. Les types de clientèle visés par ce projet de transformation de l'église Sainte-Emmélie incluent l'ensemble des citoyens de la municipalité, incluant les enfants de l'école primaire de La Falaise, les utilisateurs de la bibliothèque et les bureaux municipaux. Ce projet répond à un besoin pressant de revitalisation, en offrant des espaces polyvalents et adaptés pour l'accueil de diverses initiatives communautaires et sociales.

Il est proposé que la gestion des espaces soit assurée directement par la municipalité ou par un organisme communautaire attitré. La municipalité demeure les propriétaires du lieu. Celle-ci pourrait

toutefois collaborer avec des associations locales qui pourraient bénéficier de ce nouvel aménagement pour organiser des événements publics, des ateliers et des rassemblements citoyens. De plus, des partenariats avec des organismes régionaux pourraient être établis afin de maximiser l'utilisation de ces locaux et renforcer le tissu social et culturel de la communauté.

L'objectif est de faire de ce projet un point central pour le développement social et communautaire de Leclercville, tout en créant des synergies avec d'autres initiatives locales, que ce soit pour des activités sociales, éducatives ou culturelles. Le potentiel de ce projet réside dans sa capacité à répondre aux besoins actuels des citoyens, tout en posant les bases pour de futurs projets à caractère collectif et durable.

7.2 BUDGET ET FINANCEMENT

Selon les estimations préliminaires effectuées, le budget de restauration avant taxes est de l'ordre de 997 387,73 \$, incluant les contingences et l'inflation.

Le budget de transformation, avant taxes pour l'option proposée, est de l'ordre de 4 080 567,14 \$. En cette première étape du processus, les contingences de design et de construction (chantier) sont de l'ordre de 15 %.

Le budget de projet pour la restauration et la transformation de l'église de Sainte-Emmélie de Leclercville est de l'ordre de 8 083 893,36 \$. Ce montant inclut les taxes, les honoraires des professionnels en architecture, en mécanique et en électricité, les honoraires pour divers autres consultants, l'intégration des arts à l'architecture, les contingences et le mobilier.

Le CPRQ (Conseil du patrimoine religieux du Québec) et la Municipalité de Leclercville représentent deux (2) des sources de financement du projet.

Puisque le bâtiment de l'église et de la sacristie devient un bâtiment municipal, il est possible d'accéder à l'aide financière pour les bâtiments municipaux, comme le PRABAM de la MAMH.

Des subventions en économie d'énergie, comme le programme Écoperformance et Hydro-Québec sont disponibles. Enfin, le projet est admissible à certaines subventions fédérales comme le programme BCVI (Bâtiments communautaires verts et inclusifs) offerts par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Voir l'annexe 9 pour consulter le budget de projet et le tableau de financement.

8. CONCLUSION

La reconversion de l'église Sainte-Emmélie de Leclercville incarne un projet ambitieux et porteur de sens pour la communauté. En redéfinissant les usages de l'église, la municipalité souhaite en faire un point névralgique de la vie sociale, culturelle et communautaire de la municipalité. En accueillant sous un même toit une diversité d'activités et de services

municipaux et communautaires, elle renforcerait la cohésion sociale de ses citoyens tout en préservant un bâtiment existant. Ce projet de revitalisation, ancré dans une vision de développement durable et communautaire, illustre l'importance de l'adaptabilité et de l'innovation dans la préservation du patrimoine bâti d'une communauté.

BIBLIOGRAPHIE

Marie-France Saint-Laurent, « Leclercville », Le Rassembleur.

Municipalité de Leclercville, Leclercville, municipalité amies des aînés, Politique familiale et plan d'action, 2022-2028.

Municipalité de Leclercville, Consultation publique sur l'avenir des bâtiments de Leclercville.

Site officiel de la Municipalité de Leclercville, www.munleclercville.qc.ca.

« Église Sainte-Emmélie », Inventaire des lieux de culte du Québec, www.lieuxdeculte.qc.ca.

« Église Sainte-Emmélie », Répertoire du patrimoine culturel du Québec, www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Patrimoine culturel de Leclercville, Patrimoine culturel de la MRC de Lotbinière, mrcdelotbiniere.maps.arcgis.com.

Statistique Canada, Recensement, 2016, www12.statcan.gc.ca.

La route bleue, Leclercville. <https://www.munleclercville.qc.ca/pages/la-route-bleue>.

ANNEXES

1. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
2. RÈGLEMENT DE CITATION DE L'ÉGLISE
3. AUDIT TECHNIQUE RÉALISÉ PAR JEAN DALLAIRE ET ASSOCIÉS, ARCHITECTE INC.
4. DOCUMENT D'ÉVALUATION DES SUPERFICIES RÉALISÉ PAR LE RÉSEAU BIBLIO
5. CARTE IMMOBILISATION LECLERCVILLE
6. CARTE PROJET ESCALIER ET BELVÉDÈRE
7. PLANS CONCEPTUELS
8. ÉTUDE DE CONFORMITÉ
9. BUDGET DE PROJET